



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexes et Notice au formulaire cas par cas INGETEC 2023 mis à jour juin 2024	☒
2	Annexe volontaire 2 - Autorisation EU non domestiques	☒
3	Annexe volontaire 3 - Pré-diagnostic écologique_Etamine	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TÉNÉGAL

Prénom PASCAL

Qualité du signataire chef de Service Immobilier et Technique

À PARIS

Fait le 26/06/2024

 **INSTITUT
PASTEUR**

Signature du (des) demandeur(s)
Service Immobilier et Technique
Pascal Ténégat
Chef du Service Immobilier et
Technique

TABLE DES MATIERES

ANNEXES OBLIGATOIRES

- Annexe 1 : Informations nominatives.....	5
- Annexe 2 : Plan de situation au 1/16 000 ^e	6
- Annexe 3 : Prises de vue sur le projet.....	7
- Annexe 4 : Plan des aménagements.....	8
- Annexe 5 : Plan des abords du projet.....	11
- Annexe 6 : Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000.....	12

ANNEXES VOLONTAIRES

- Annexe volontaire 1 : Description du projet, ses mesures ERC et incidences.....	15
- Annexe volontaire 2 : Plan de démolition lié à la construction du CMTV.....	38
- Annexe volontaire 3 : Extrait du plu – servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.....	39
- Annexe volontaire 4 : Autorisation de déversement en égout d'eaux usées non domestiques.....	40
- Annexe volontaire 5 (Hors texte) : Pré-diagnostic écologique (Etamine)	41
- Annexe volontaire 6 : Note descriptive des engagements environnementaux de l'institut pasteur	42

TABLE DES ILLUSTRATIONS

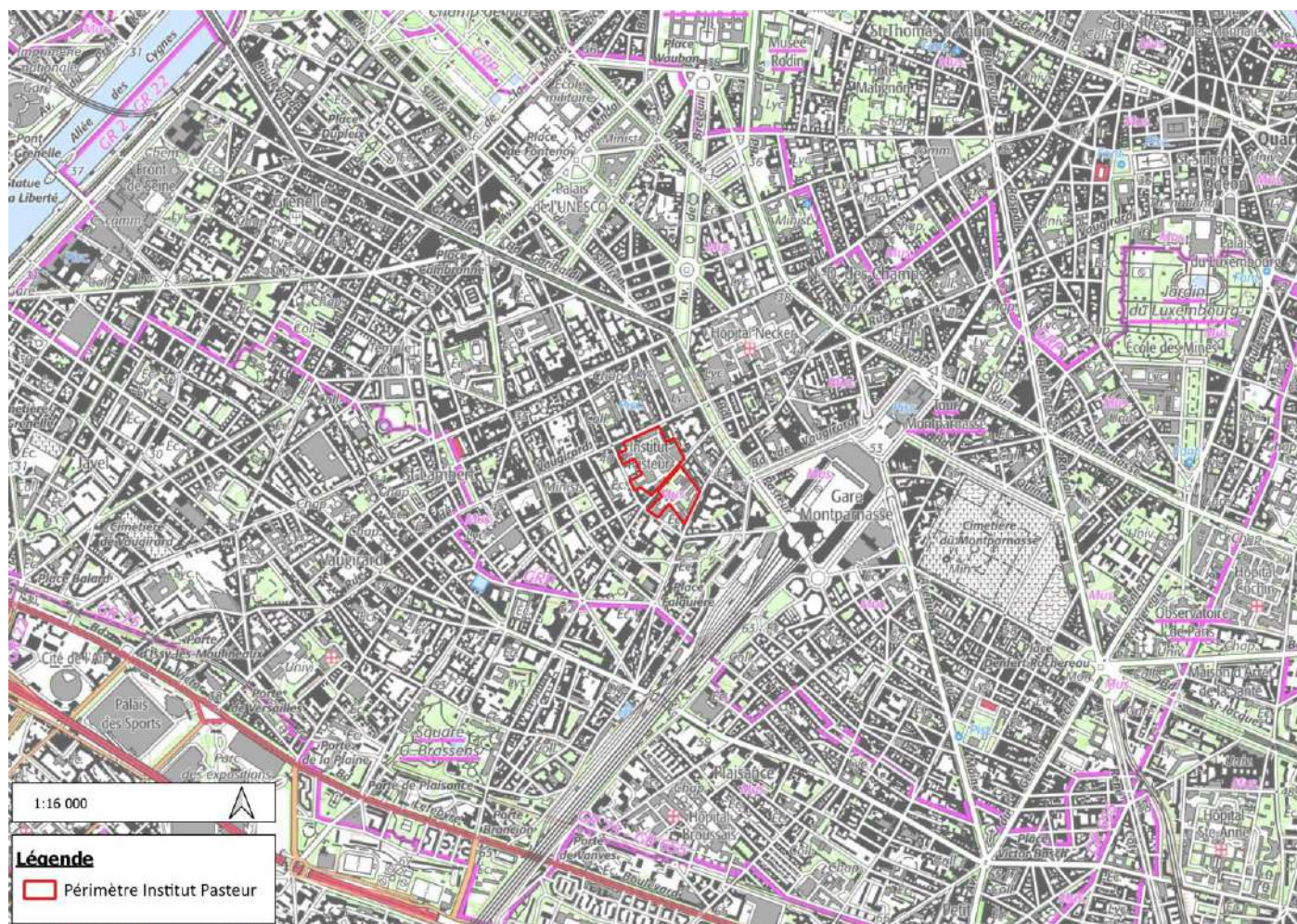
TABLE DES FIGURES

• Figure 1 : Phasage des aménagements projetés à l'échelle du campus	18
• Figure 2 : Vue en plan sur le futur bâtiment CMTV, façade nord-ouest (Source : Jaq, PRO, 12.2022)	20
• Figure 3 : Projection 3D sur le bâtiment CMTV (Source : Jaq, PRO, 12.2022)	20
• Figure 4 : Plan projeté des aménagements verts et vue projetée sur le cheminement transversal central	21
• Figure 5 : Plan des jardins projetés aux abords du CMTV (Source : Jaq, PRO, 12.2022)	22
• Figure 6 : Plan de l'aménagement des espaces extérieurs en phase 1 (Source : Ingetec, PRO, 09.2022)	23
• Figure 7 : Consommations totales annuelles d'eau potable	26
• Figure 8 : Intérêt patrimonial des bâtis au sein du campus	29
• Figure 9 : Niveau d'intensité acoustique moyen journalier induit par le trafic routier (Lden, dB(A))	30
• Figure 10 : Evolutions projetées des espaces verts protégés à l'échelle du campus	38

TABLE DES TABLEAUX

• Tableau 1 : Quantité d'émissions des GES résultant de l'activité de l'Institut Pasteur en 2016 (extrait de l'Ademe, sur la base d'une déclaration de l'Institut Pasteur)	25
• Tableau 2 : Synthèse des enjeux, présentation des mesures ERC et incidences résiduelles	35

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/16 000E



ANNEXE 3 : PRISES DE VUE SUR LE PROJET

Environnement proche des projets, photographies et localisation



Prise de vue 1



Prise de vue 2, vers le Nord



Prise de vue 4 vers l'Est



Prise de vue 3



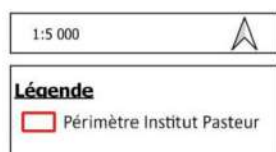
Prise de vue 6, vers le Sud



Prise de vue 5, vers le Nord



Prise de vue 7, vers l'Ouest



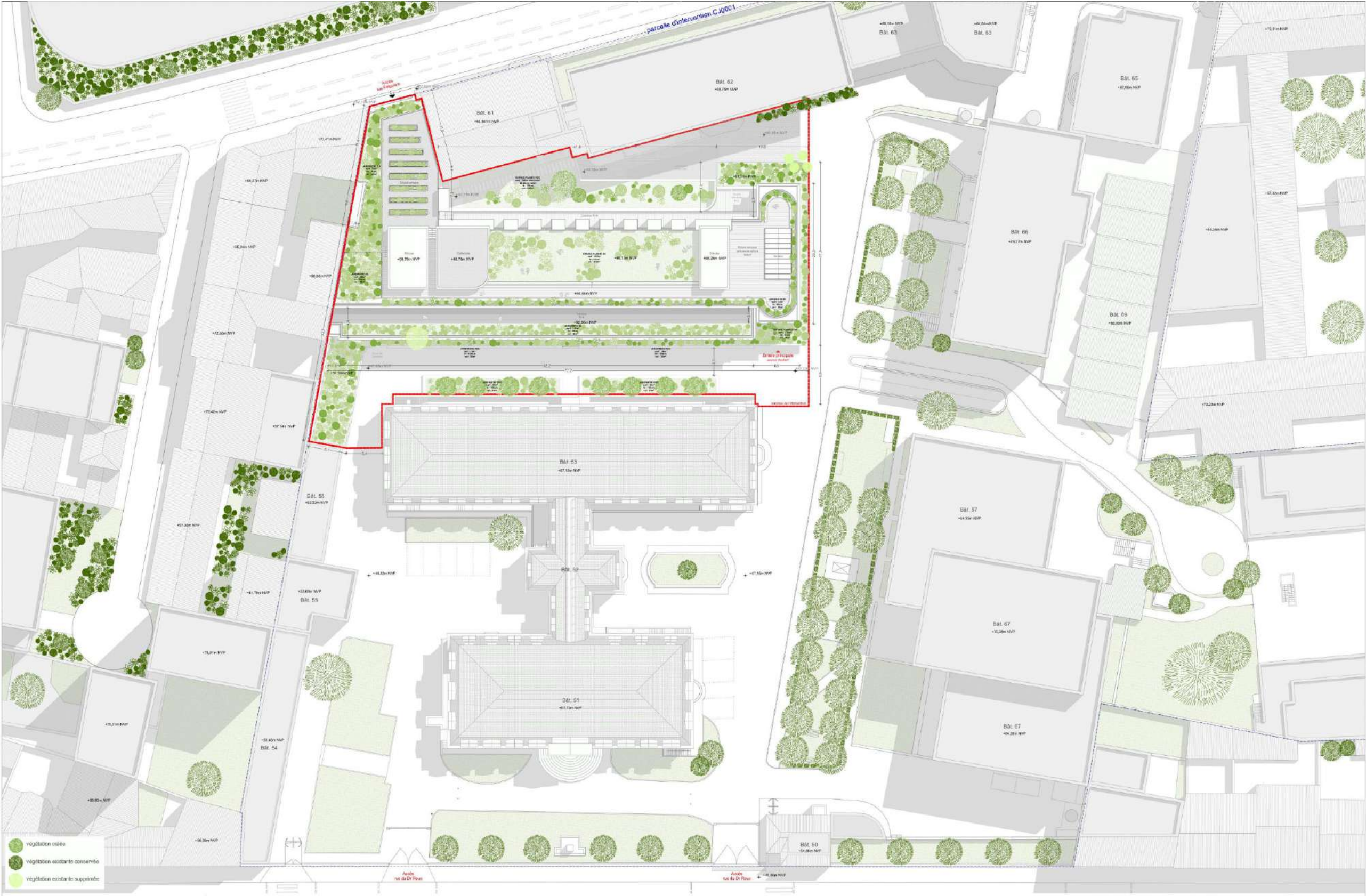
Environnement lointain des projets



Plan PRO des aménagements extérieurs de la phase 1 de l'Institut Pasteur (09.09.2022)

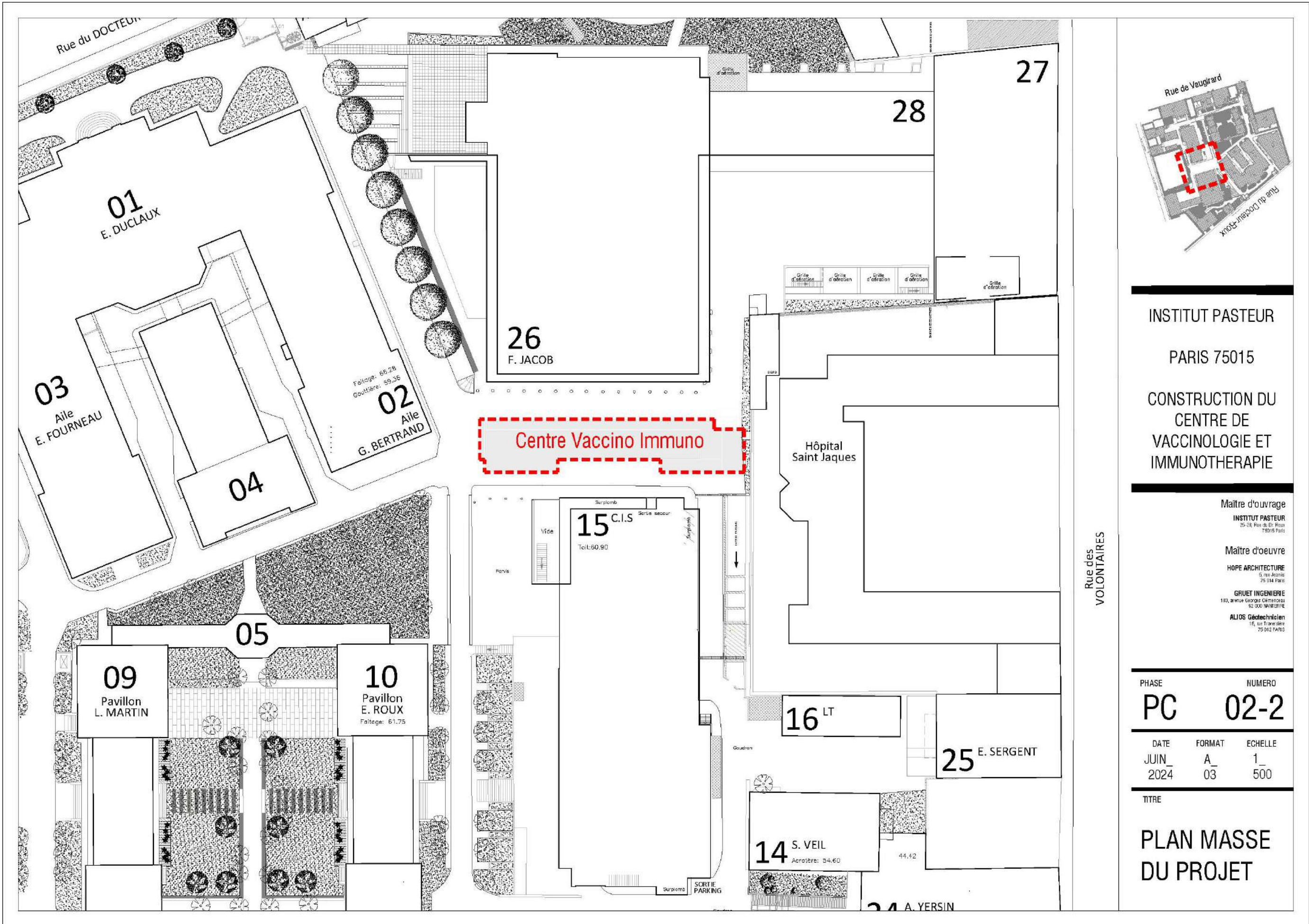


Plan PRO à l'échelle du projet de CMTV

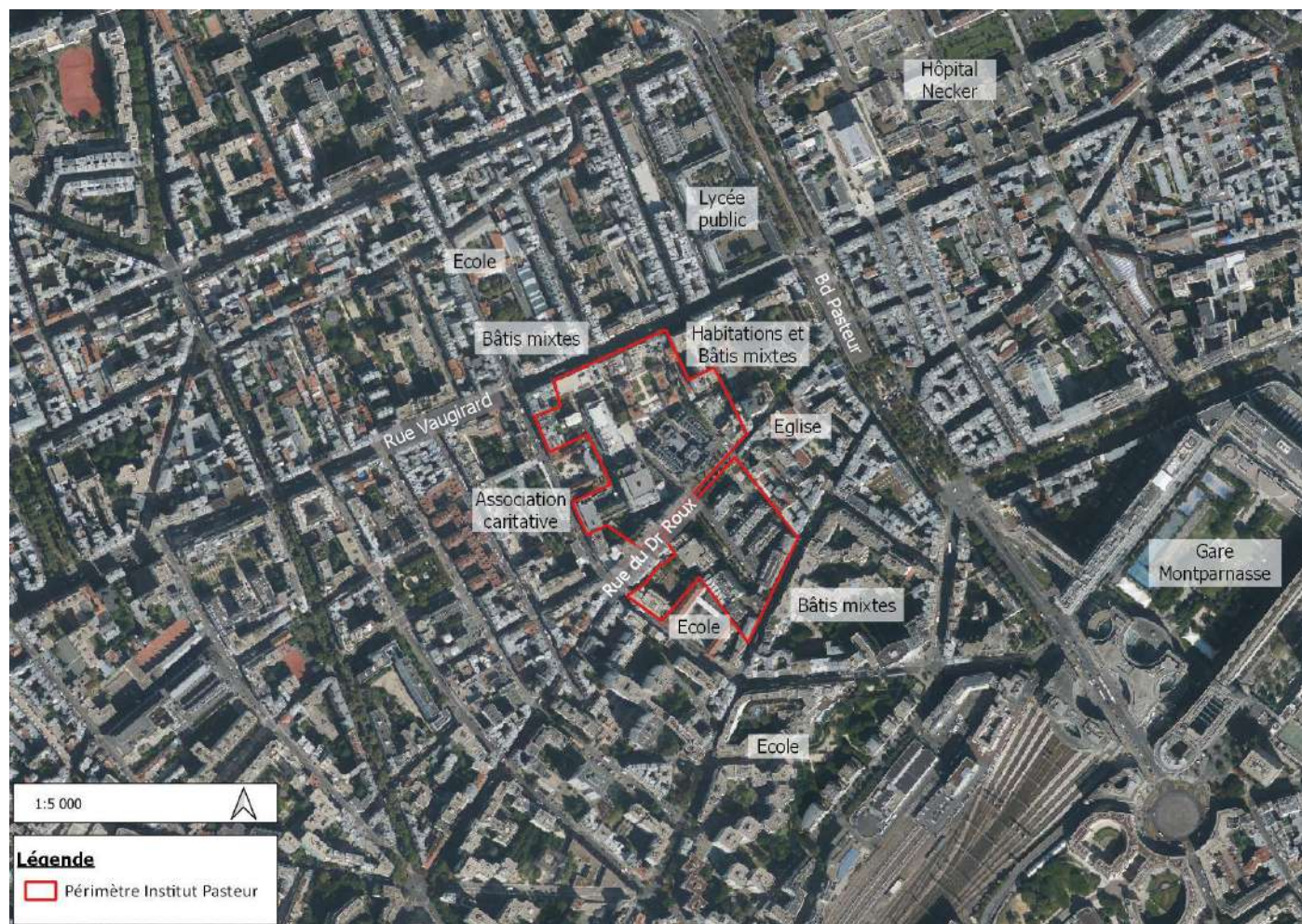


Centre des Maladies à Transmission Vectorielle INSTITUT PASTEUR	Dossier de permis de construire Plan Masse (Projet)		PC2.a	1:500
			N° Document	Echelle
			00	16/12/2022
			N° Indice	Date

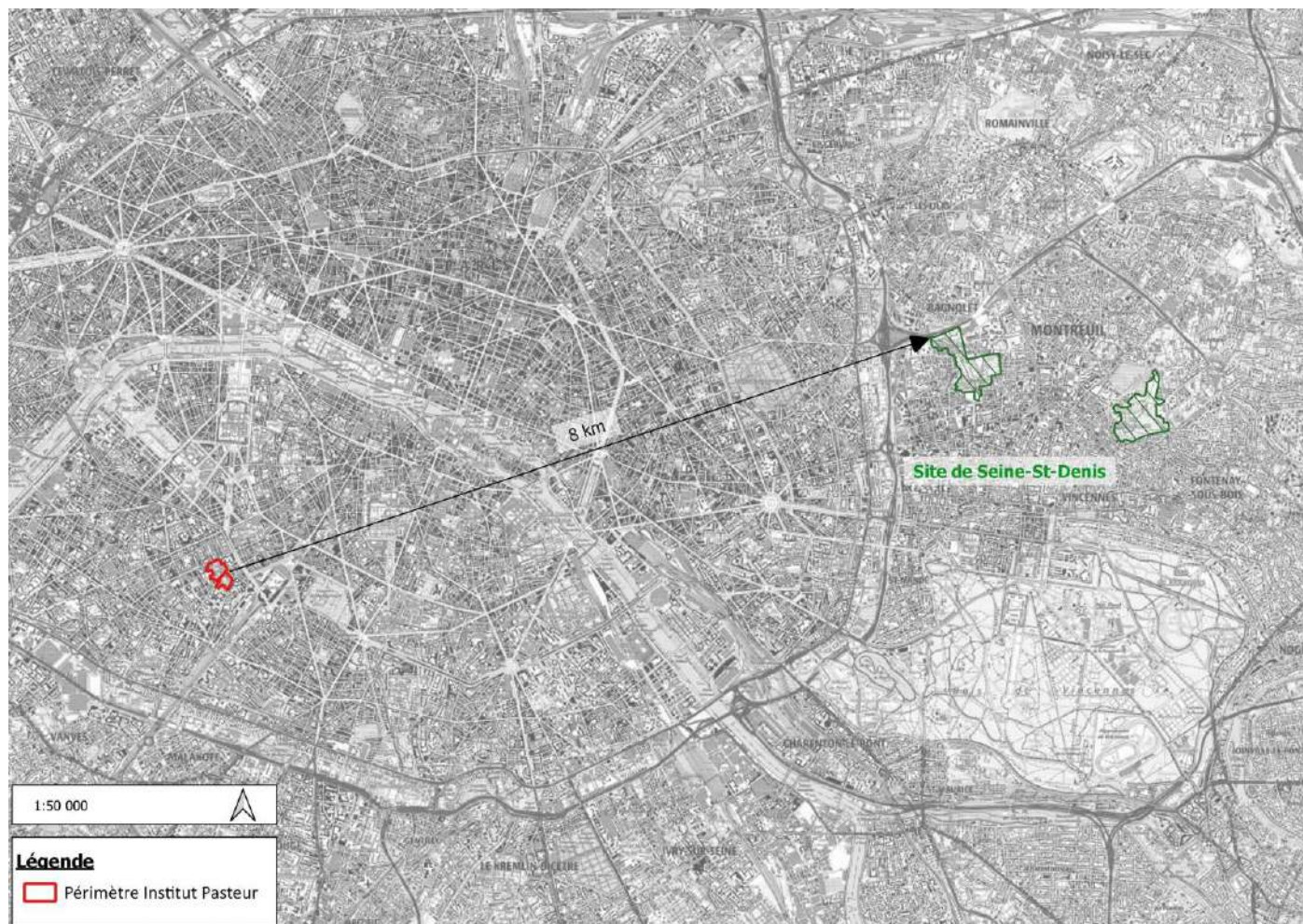
Plan Masse du projet de CVI



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000



ANNEXE VOLONTAIRE 1 : DESCRIPTION DU PROJET, SES MESURES ERC ET INCIDENCES

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU PROJET, SES OBJECTIFS ET SES INTENTIONS D'AMENAGEMENT	16
1.1. Contexte général	16
1.2. Objectifs visés	16
1.3. Des ambitions et engagements environnementaux et sociaux	17
1.4. Intentions d'aménagement et programmation	17
1.4.1. Requalification du bâti.....	18
1.4.2. Requalification des espaces extérieurs.....	21
2. NOTICE ENVIRONNEMENTALE COMPLEMENTAIRE	24
2.1. Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre	24
2.1.1. Ilot de chaleur urbain.....	24
2.1.2. Emissions de gaz à effet de serre.....	25
2.2. Ressource en eau	25
2.2.1. Consommation d'eau potable.....	25
2.2.2. Effluents.....	26
2.3. Biodiversité et Trame verte et bleue	27
2.3.1. Biodiversité.....	27
2.3.2. La Trame Verte et Bleue (TVB).....	28
2.4. Patrimoine paysager et historique	29
2.5. Milieu humain	30
2.5.1. Nuisances sonores.....	30
2.5.2. Mobilité et flux.....	31
2.6. Les espaces verts protégés au Plan Local d'Urbanisme	32
3. SYNTHESE DES ENJEUX ET DES MESURES PREVUES PAR LE PETITIONNAIRE POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS SIGNIFICATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT	33

1. DESCRIPTION DU PROJET, SES OBJECTIFS ET SES INTENTIONS D'AMENAGEMENT

1.1. CONTEXTE GENERAL

Le campus parisien de l'Institut Pasteur, situé aux 25-28 rue du Docteur Roux, constitue le site emblématique de l'Institution qui est aujourd'hui un centre international de recherche biomédicale, au cœur d'un réseau international associant une trentaine d'Institutions (RIIP).

Les premiers bâtiments ayant vu le jour datent de la fin du 19^e siècle. L'Institut s'est étendu par la suite sur environ 5ha de part et d'autre de la rue principale.

L'Institut Pasteur est un organisme appelé, de par ses activités de recherche et sa réputation d'excellence, à une évolution perpétuelle mais qui, contraint par son milieu urbain et ses capacités d'extension, a engagé une phase de régénération sur lui-même jusqu'ici essentiellement spontanée.

Il en résulte, depuis le milieu du 20^e siècle, une définition parfois floue de son statut entre :

- Institution œuvrant pour le bien public, vénérable et solennelle ;
- campus ouvert aux chercheurs et sur la ville ;
- siège d'une entreprise de pointe, compétitive et réactive.

Du fait de ces adaptations anarchiques réalisées au fil du temps et des besoins ponctuels, le site arrive aujourd'hui à saturation alors que de nouveaux besoins se profilent, d'autant plus forts suite à la crise sanitaire de 2020.

1.2. OBJECTIFS VISES

L'Institut Pasteur souhaite aujourd'hui poursuivre son évolution sur son site historique pour continuer à bénéficier de l'attractivité de sa situation.

En effet, l'Institut bénéficie d'une situation stratégique au centre de Paris à proximité de monuments emblématiques et avec une accessibilité très forte depuis les terminaux de transports nationaux et internationaux.

De plus, des liens forts sont entretenus avec de nombreux autres établissements de santé situés sur Paris. Il est à noter également la sollicitation forte des espaces d'accueil mis à disposition par l'Institut pour des colloques scientifiques.

L'ensemble de ses raisons motive l'Institut à vouloir maintenir son activité sur ce lieu emblématique de la recherche dans Paris par le réaménagement de l'ensemble de son campus dans le but de renforcer son attractivité et sa performance pour répondre au projet ambitieux, urgent et d'intérêt général visant à :

- Fédérer les compétences d'une quinzaine de laboratoires de recherches ;
- Offrir un niveau de sécurité adéquat aux activités liées aux études épidémiques – création d'espaces de quarantaine ;
- Développer une plate-forme d'imagerie à haute résolution dans des conditions sécurisées optimales pour analyser les pathogènes ;
- Proposer une plateforme de cryo-microscopie électronique unique en Europe.

Ainsi, dans son plan stratégique de développement de 2019-2023, l'Institut Pasteur s'est engagé à poursuivre son évolution sur son site en raisonnant à une échelle globale et sur une échéance de long terme. L'Institut Pasteur a en ce sens élaboré un Schéma Directeur Immobilier et Paysager qui porte une vision d'aménagement et qui s'inscrit pleinement dans les nouvelles ambitions environnementales portées par la Ville de Paris à travers notamment le Pacte Paris Action Climat Biodiversité.

De cet outil, un plan de phasage complet du projet de réaménagement a pu être monté, se reposant sur de multiples études menées à l'échelle du campus. Il s'agit des études et diagnostics suivants :

- Un diagnostic Urbain et paysager, réalisé par AIA Territoires (2020) ;
- Un diagnostic Historique, réalisé par Grahal (2020) ;
- Un diagnostic Patrimonial, réalisé par Grahal (2020) ;
- Des diagnostics environnementaux :
 - o Diagnostic biodiversité : réalisé par Etamine (2021)
 - o Diagnostic phytosanitaire : réalisé par Aapa Ingénierie Végétale (2020)
 - o Etude Ilot de Chaleur Urbain : réalisé par AIA (2021)
 - o Assainissement : réalisé par Ingetec (2021)
 - o Eclairage : réalisé par Acte Lumière (2022)
 - o Géodétection des réseaux : réalisé par Ingetec (2022)
 - o Perméabilité des sols : réalisé par Technosol (2022)
 - o Plan de circulation : réalisé par Risk and Co (2022).

Les résultats et conclusions de l'ensemble de ces études ont permis d'orienter les aménagements du projet et de définir les actions à privilégier parmi les différents enjeux mis en avant.

1.3. DES AMBITIONS ET ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

En complément de ce chapitre, on pourra se référer à la note descriptive des engagements environnementaux de l'Institut Pasteur en annexe volontaire n°6.

L'Institut Pasteur porte une attention particulière à l'intégration d'une dimension environnementale et sociale dans son projet. Ses engagements se traduisent par son adhésion et la signature de différents pactes (Pacte Mondial des Nations Unies ; Pacte Paris Action Climat Biodiversité ; Centre Français des Fonds et Fondations) dont les objectifs sont retranscrits et alimentés par des études spécifiques au travers d'un Schéma Directeur Immobilier et Paysager et d'un Schéma Directeur de Développement Durable - tous deux formalisés à l'échelle du campus.

Au travers des présents projets, on note notamment l'intégration d'une dimension humaine par l'amélioration du cadre général d'exploitation du campus, la maîtrise des nuisances sonores, l'amélioration des conditions de sécurité liées à la fois aux flux et déplacements mais également d'un point de vue sanitaire.

D'autre part, on relève une considération environnementale intégrée au projet par la réaffirmation d'espaces verts plus étendus en pleine terre présentant différentes strates, et offrant une continuité entre de nouveaux habitats favorables à une diversification floristique et à l'accueil de la faune.

Enfin on précisera que l'Institut s'attache à limiter ses incidences sur l'environnement notamment par la maîtrise de ses rejets, des émissions de gaz à effet serre et ses déchets.

1.4. INTENTIONS D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION

Les aménagements proposés sont distingués en deux typologies d'aménagements : la requalification des bâtis (apparaissant en figuré orangé au schéma suivant) et la requalification des espaces extérieurs (en hachuré vert au même schéma).

Les différents aménagements programmés résultent des constats et prescriptions mises en avant au travers des diverses études menées dans le cadre du schéma directeur.

Les travaux représentant des opérations conséquentes à l'échelle du campus et vis-à-vis de son fonctionnement interne, une programmation en trois grandes phases a été réfléchie de façon à échelonner les travaux dans le temps.

Cette programmation est définie telle que sur le schéma qui suit :

Figure 1 : Phasage des aménagements projetés à l'échelle du campus



1.4.1. REQUALIFICATION DU BATIS

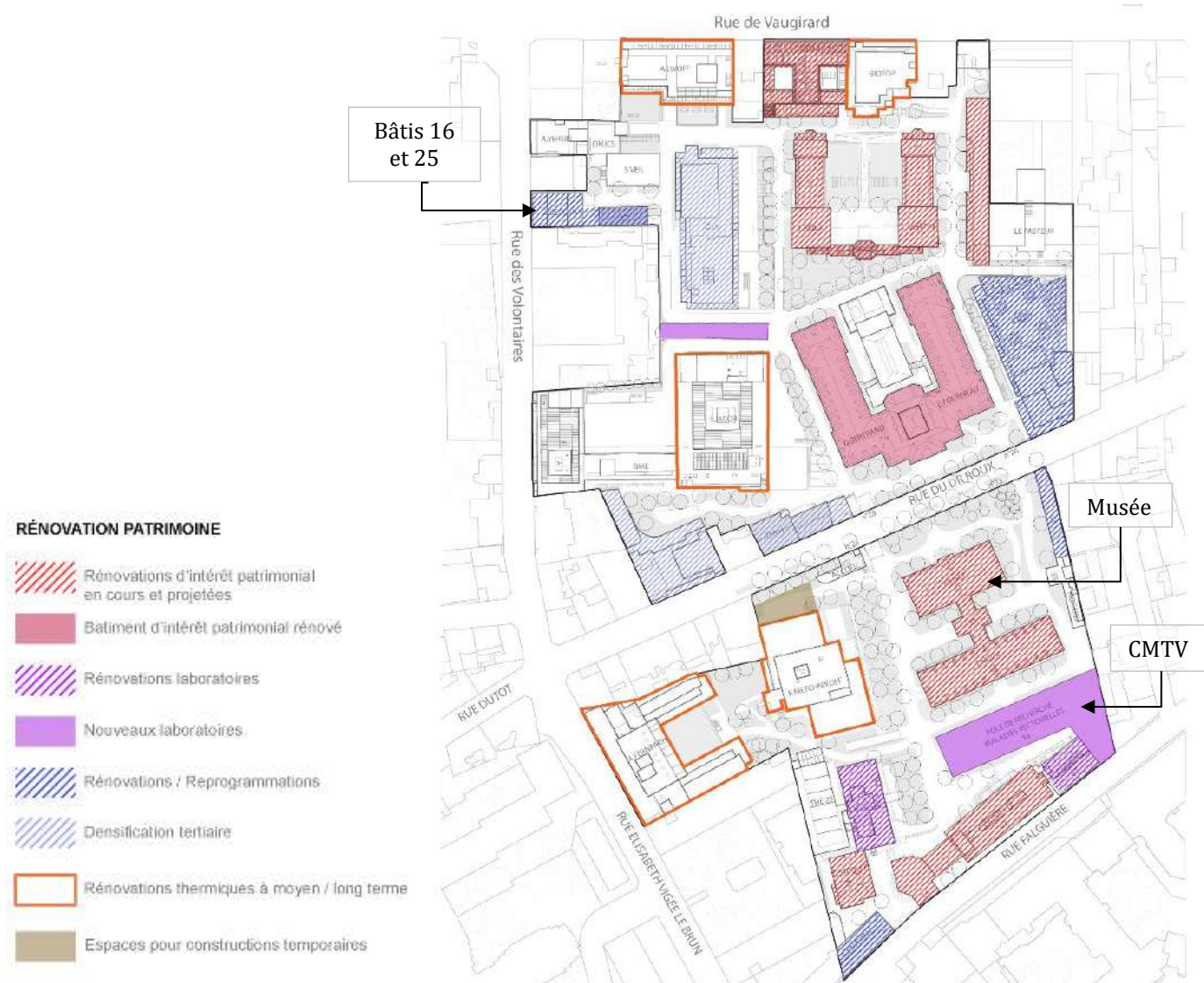
Afin de répondre aux besoins continus d'adaptation et d'ajouts de surfaces fonctionnelles, alors que le site semble avoir atteint ses capacités maximales, il a été identifié des possibilités de rénovation et de démolition-reconstruction, tel que reportés au schéma suivant.

De cette manière ce sont de 12 000 m² de surface de plancher qui seront remaniés au total, dont 9 860 m² attribués au Centre de Maladies Transmissibles Vectorielles (CMTV).

Les différents travaux de requalification du bâti sont présentés à la suite du schéma, suivant les trois différentes phases de travaux présentées précédemment.

Le projet de construction du CVI s'insère entre les bâtiments existants 26 et 15, dans les limites imposées par les exigences du PLU en cours et du futur PLU Bioclimatique et du maintien de la circulation pendant et après les travaux. Le choix de son implantation en neuf (modulaire donc avec préfabrication permettant d'accélérer l'exécution et donc de réduire l'impact du chantier sur le campus) est imposé par la nécessité de répondre à un manque urgent de place sur le campus pour héberger les équipes recrutées qui constitueront le CVI. Ce projet n'était pas prévu dans le cas par cas déposé pour le CMTV car le projet scientifique qu'il doit accueillir devait être externalisé.

Figure 1 : Programmation de la rénovation des bâtis



1.4.1.1. PHASE 1 (2022-2027) - REQUALIFICATION DU BATIS

Cette première phase de travaux comprend les opérations les plus conséquentes programmées à l'échelle du campus. La priorité a été mise sur la création du CMTV et le réaménagement du musée existant pour atteindre rapidement les principaux objectifs décrits précédemment.

- BATIMENT CMTV

La construction du CMTV requiert au préalable la démolition des postes transformateurs, des bâtiments 57, 58 et 59-60. Cette phase de démolition est estimée à une durée de 3 mois (Cf Annexe volontaire 2 : Plan de démolition).

Par la suite, la construction du bâtiment assigné au CMTV est prévue sur près de trois ans. Le bâtiment sera composé de deux grandes parties, la structure hors-sol (R+5) d'usage mixte bureaux et laboratoires ; la structure en sous-sol (SS-4), accueillant l'élevage des vecteurs, les laboratoires à haut niveau de confinement et les salles d'imagerie.

Le bâtiment ainsi organisé en 9 niveaux présente une surface utile de 14 400 m².

La structure du projet repose sur une conception poteaux-poutre et dalle en béton armé, alourdissant l'inertie du bâtiment. Les parties Laboratoires comprennent des voiles en béton armé, tandis que les façades des parties de Bureaux sont en mur rideaux en profilés bois.

L'ensemble des équipements et aménagements sécuritaires adaptés aux risques encourus seront mis en œuvre.

Figure 2 : Vue en plan sur le futur bâtiment CMTV, façade nord-ouest (Source : Jaq, PRO, 12.2022)



Figure 3 : Projection 3D sur le bâtiment CMTV (Source : Jaq, PRO, 12.2022)



- REAMENAGEMENT DU MUSEE

D'autre part, un réaménagement du musée est programmé dans le but d'agrandir sa surface de plancher (SDP) sur 1500 m² (transformation d'espaces tertiaire et laboratoire).

Accueillant jusqu'en 2015, environ 9000 individus par an en visites libre et guidée, le fonctionnement du musée a été réadapté avec la mise en œuvre de restrictions, faisant suite aux attentats et au plan vigipirate renforcé mis en place à partir de 2016. Ce mode de fonctionnement restreint permet en l'état d'accueillir seulement 3000 individus annuellement, uniquement en visites guidées.

A l'issue des travaux projetés (comprenant la mise aux normes vis-à-vis de la sécurité), et ce à partir de 2028, il est envisagé de pouvoir accueillir à nouveau scolaires et touristes de manière libre. La capacité d'accueil sera de l'ordre de 40 000 visiteurs par an.

- **Centre de Vaccinologie et Immunothérapie (CVI) dans bâtiments modulaires**

Sur la parcelle CI 0023, s'ajoute aux travaux en cours le projet de construction d'un bâtiment modulaire pour accueillir le nouveau centre CVI.

D'une emprise au sol de 307m² avec une partie sur portique, il crée sur 5 niveaux 770m² de surface de plancher ainsi que 95m² de Locaux Techniques.

Le programme permet la mise en place de 3 unités scientifiques de recherche à 5 ans (G5) composées de laboratoires de niveau 2 et équipements mutualisés, de locaux techniques, de bureaux, ainsi qu'une plateforme de gestion des déchets et stérilisation.

Le choix de son implantation en neuf (modulaire donc avec préfabrication permettant d'accélérer l'exécution et donc de réduire l'impact du chantier sur le campus) est imposé par la nécessité de répondre à un manque urgent de place sur le campus pour héberger les équipes recrutées qui constitueront le CVI.



1.4.1.2. PHASE 2 (2027-2034) - REQUALIFICATION DU BATIS

Il s'agira dans cette deuxième phase de réhabiliter plusieurs bâtis, comprenant leur rénovation énergétique, dont le bâtiment n°16 qui sera relié au bâtiment n°25 et pour lequel deux niveaux de sous-sol seront créés, ainsi qu'un niveau hors-sol supplémentaire.

1.4.1.3. PHASE 3 (AU-DELA DE 2034) - REQUALIFICATION DU BATIS

La troisième phase comprendra la réhabilitation de deux derniers bâtiments, et la rénovation thermique de certains autres bâtiments.

1.4.2. REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS

En complément des objectifs décrits précédemment de modernisation et d'amélioration de la performance des équipements et des bâtiments, l'Institut souhaite profiter des interventions pour améliorer l'aspect paysager du campus dans son ensemble et rechercher une certaine cohérence, améliorer également le confort des usagers du site (déplacements, sécurité, cadre de vie), tout en augmentant les surfaces végétalisées, profitant au développement d'une diversité faunistique et floristique.

On notera la mise en valeur de l'axe central du campus qui constituera une coulée verte reliant les deux entités inscrites de part et d'autre de la rue du Dr Roux. Cet axe est représenté en tracé rouge au schéma ci-contre qui fait état des alignements existants et éléments symboliques historiques (statues, bustes, tombes, mémoriaux).

De cette manière, on observe que l'axe est d'ores et déjà composé d'alignements d'arbres plus ou moins continus depuis le sud vers le nord du campus.

Il s'agira au travers de la requalification des espaces extérieurs de réaffirmer et consolider cet axe existant, tout en valorisant les éléments historiques.

Les différents travaux de requalification des espaces extérieurs sont présentés à la suite des schémas, suivant les trois différentes phases de travaux présentées précédemment.

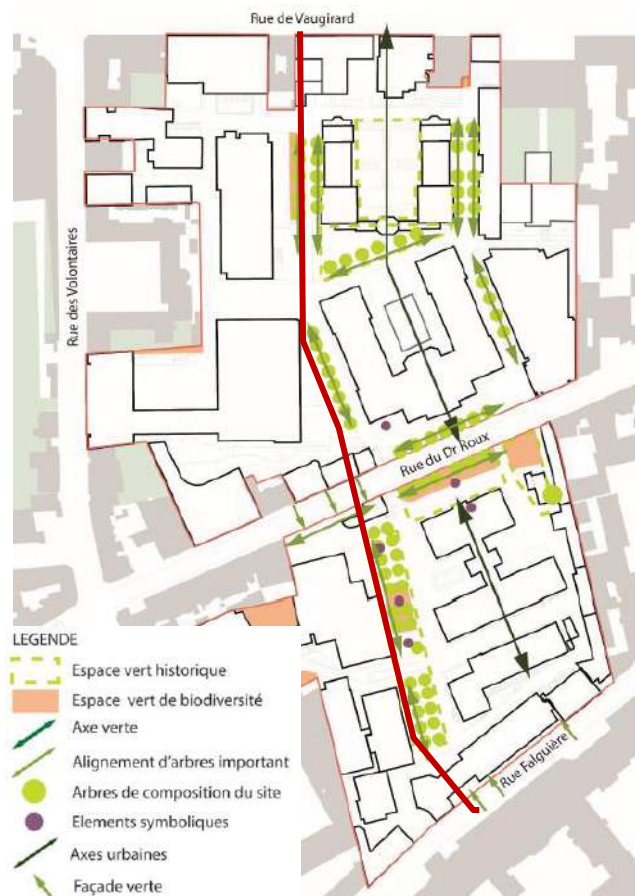
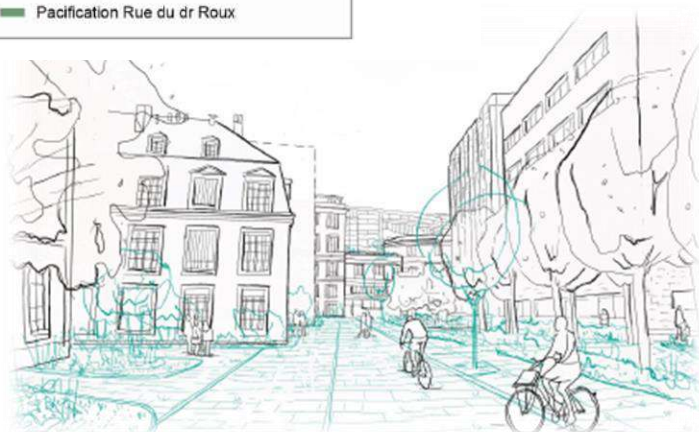


Figure 4 : Plan projeté des aménagements verts et vue projetée sur le cheminement transversal central



1.4.2.1. PHASE 1 (2022-2027) - REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS

Dans le cadre de la phase 1 des travaux, il est programmé le réaménagement des espaces extérieurs aux abords du futur CMTV et du musée, ainsi que certains espaces au nord du campus (Cf. Figure 1, page 18).

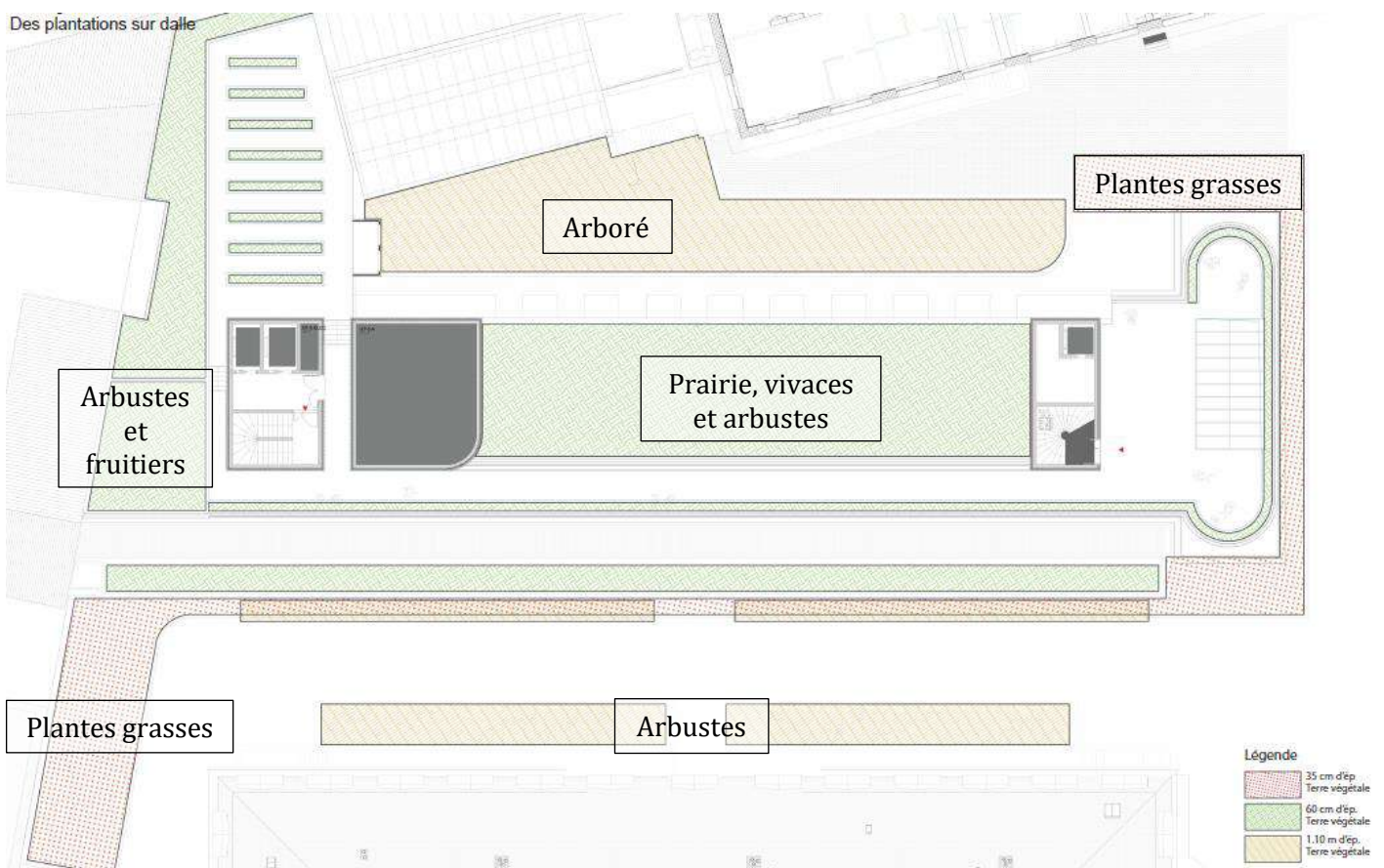
Le projet du CVI quant à lui, implanté sur une surface de circulation, s'attache à minimiser l'impact au sol. Cependant il permettra une végétalisation de cet espace par l'intermédiaire de toiture et terrasses végétalisées.

Ces interventions comprennent le réagencement et l'amélioration des espaces circulables et piétons, des opérations de désimperméabilisation, la reprise des réseaux dont la séparation du réseau eaux pluviales/ eaux usées et l'éclairage, dont la trame sera revue pour constituer une réelle trame noire prenant en compte les enjeux de sécurité, usages, confort et de la faune nocturne.

Les abords historiques du musée étaient traditionnellement entourés de jardins. Cette configuration sera retrouvée à l'issue des aménagements et autour du futur CMTV pour former un écrin vert. D'une largeur de 1,5m minimum, ils sont constitués d'un parterre de graminées et mélange fleuris et plantés de petits arbres.

Le plan suivant présente les plantations prévues aux abords du CMTV. En toiture, il est prévu de développer un massif d'arbustes et de vivaces, une prairie sèche et la plantation d'espèces grimpantes et de vivaces.

Figure 5 : Plan des jardins projetés aux abords du CMTV (Source : Jaq, PRO, 12.2022)



Le plan suivant présente les aménagements et plantations prévues dans le cadre de la phase 1, en partie Nord du campus. Il est prévu de développer des massifs d'arbustes, de vivaces, de plantes grimpantes, l'engazonnement de certains parterres.

Figure 6 : Plan de l'aménagement des espaces extérieurs en phase 1 (Source : Ingetec, PRO, 09.2022)



1.4.2.2. PHASE 2 (2027-2034) - REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS

La phase 2 comprend le réaménagement des espaces extérieurs au niveau de la traversée centrale et aux abords de la rue Dr Roux, comprenant le réagencement et l'amélioration des espaces circulables et piétons, des opérations de désimperméabilisation, la reprise des réseaux dont la séparation du réseau eaux pluviales/ eaux usées et l'éclairage dont la trame sera revue pour constituer une trame noire.

1.4.2.3. PHASE 3 (AU-DELA DE 2034) - REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS

Le réaménagement des espaces extérieurs au nord-ouest du campus, comprenant le réagencement et l'amélioration des espaces circulables et piétons, des opérations de désimperméabilisation, la reprise des réseaux dont la séparation du réseau eaux pluviales/ eaux usées et l'éclairage dont la trame sera revue pour constituer une trame noire.

2. NOTICE ENVIRONNEMENTALE COMPLEMENTAIRE

Le présent chapitre vise à porter à la connaissance des services la réalisation des différentes études menées à l'échelle du campus par l'Institut Pasteur.

2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2.1.1. ILOT DE CHALEUR URBAIN

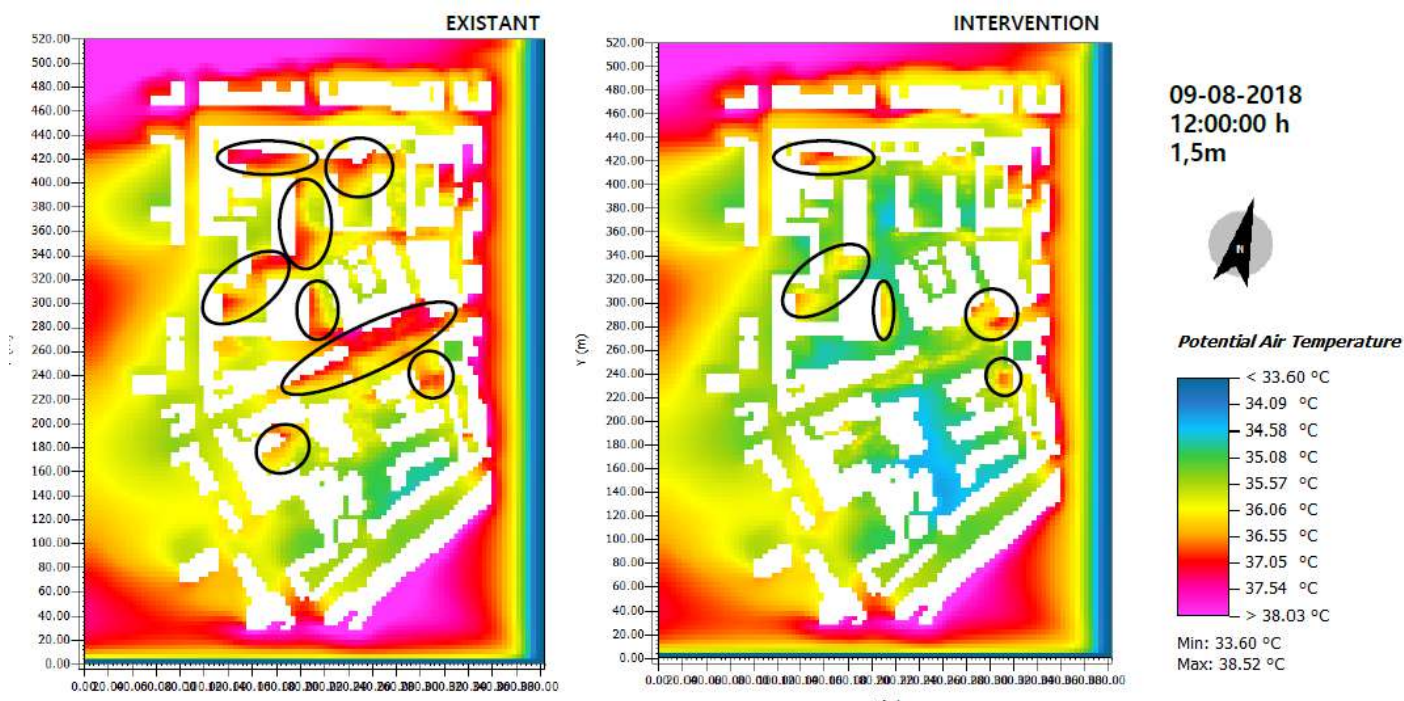
Un diagnostic des îlots de chaleur a été réalisé en 2021 à l'échelle du campus.

L'îlot de chaleur urbain est un phénomène physique relatif à une augmentation de température en ville, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales environnantes ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Les paramètres qui influencent l'ICU se rassemblent dans 4 types de paramètres environnementaux, morphologiques, surfaciques et anthropiques.

Les revêtements de sols (par leur couleur et leur rugosité) ont un rôle dans d'albédo (réflexion solaire) et donc l'absorption et le stockage de chaleur. La présence de végétation et leur disposition sur différentes strates permet de diminuer l'intensité de l'îlot de chaleur par évapotranspiration et création d'ombres.

Les schémas suivants résultent de la modélisation en situation actuelle et projetée à l'échelle du campus de la température potentielle de l'air durant une journée d'été. Il est observé une diminution générale de la température entre les deux scénarios et la suppression des îlots de chaleur localement.



Ainsi, le développement de nouveaux arbres et de plantes vivaces sur l'ensemble du campus à l'état projeté tend à une réduction des températures par l'effet d'ombrage des canopées et le rafraîchissement résultant de l'évaporation de l'eau.

Le remplacement sur certains secteurs de l'enrobé par du stabilisé ou du béton désactivé, couplé à la plantation de plantes vivaces sur leurs abords permet d'augmenter l'albédo et donc réduire la montée en température des matériaux par la réflexion des rayons solaires.

Enfin, le développement de toitures végétalisées sur certains bâtiments contribuera également au rafraîchissement significatif des espaces. Pour illustration, durant une journée ensoleillée de 26°C, une toiture classique de teinte foncée peut atteindre jusqu'à 80 °C, une toiture blanche 45°C, et un toit végétal 29 °C (Fischetti, 2008 ; Liu et Bass, 2005).

2.1.2. ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'Institut Pasteur a réalisé son dernier Bilan lié aux Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) en 2016. Les résultats par poste d'émission sont reportés au tableau suivant. On notera que l'activité de l'institut n'est pas concernée par certains postes.

Tableau 1 : Quantité d'émissions des GES résultant de l'activité de l'Institut Pasteur en 2016 (extrait de l'Ademe, sur la base d'une déclaration de l'Institut Pasteur)

Postes d'émissions	CO2 (tCO2e)	CH4 (tCO2e)	N2O (tCO2e)	Autre gaz (tCO2e)	Total (tCO2e)	CO2 b (tCO2e)
1	67,122	0	0	0	67,122	0
2	14,046	0	0	0	14,046	0
3	0	0	0	0	0	0
4	15,601	0	0	384,88	400,481	0
5	0	0	0	0	0	0
Sous-total	96,769			384,88	481,649	
6					4767,929	0
7					5464,33	0
Sous-total					10232,259	

Scope 1

1. Emissions directes des sources fixes de combustion
2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
3. Emissions directes des procédés hors énergie
4. Emissions directes fugitives
5. Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Scope 2

6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
7. Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Courant l'année 2016, à l'échelle du campus de l'Institut Pasteur, l'émission globale en équivalent CO2 (CO_{2e}) a été estimée à 10 232,26 tonnes, comprenant les émissions directes et indirectes (énergie) induites par les activités de l'institut.

L'Institut Pasteur prévoit de lancer un nouveau BEGES courant 2023 pour repréciser les émissions induites récemment, suite à la mise en œuvre de la politique de développement durable et environnementale engagée ces dernières années. En effet, des réflexions portant sur les émissions de gaz à effet de serre ont permis d'aboutir à plusieurs solutions telles que le regroupement d'achats des consommables - limitant les flux entrants de transits, l'incitation des employés à l'utilisation d'une mobilité douce, la mise en œuvre et la participation récurrente aux conférences en visio plutôt qu'en présentiel - limitant les déplacements en flux sortants, la limitation de l'utilisation de l'avion comme transport en cas de déplacement.

Cette politique générale de transformation des déplacements permet inévitablement de réduire considérablement les émissions de GES, et devrait donc se retranscrire dans les résultats du prochain BEGES.

2.2. RESSOURCE EN EAU

2.2.1. CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Le site est alimenté en eau potable via 18 points de raccordement au réseau de la ville de Paris. La consommation d'eau est fluctuante d'année en année. Après une bonne dynamique de diminution entre 2003 et 2011, une augmentation de la consommation est relevée jusque 2017. Une nouvelle diminution est observable sur les deux dernières années relevées.

Considérant les 3 dernières années, la consommation était comprise entre 325 000 et 365 000 m³/an, soit environ 940 m³/jour. Elle permet de satisfaire l'ensemble des usages :

- Spécifiques : Travail de recherche et alimentation des circuits d'eau pour production de froid ou de chaleur ;
- Courants : Consommation directe, restauration, entretien, alimentation toilettes et douches, arrosage des espaces verts.

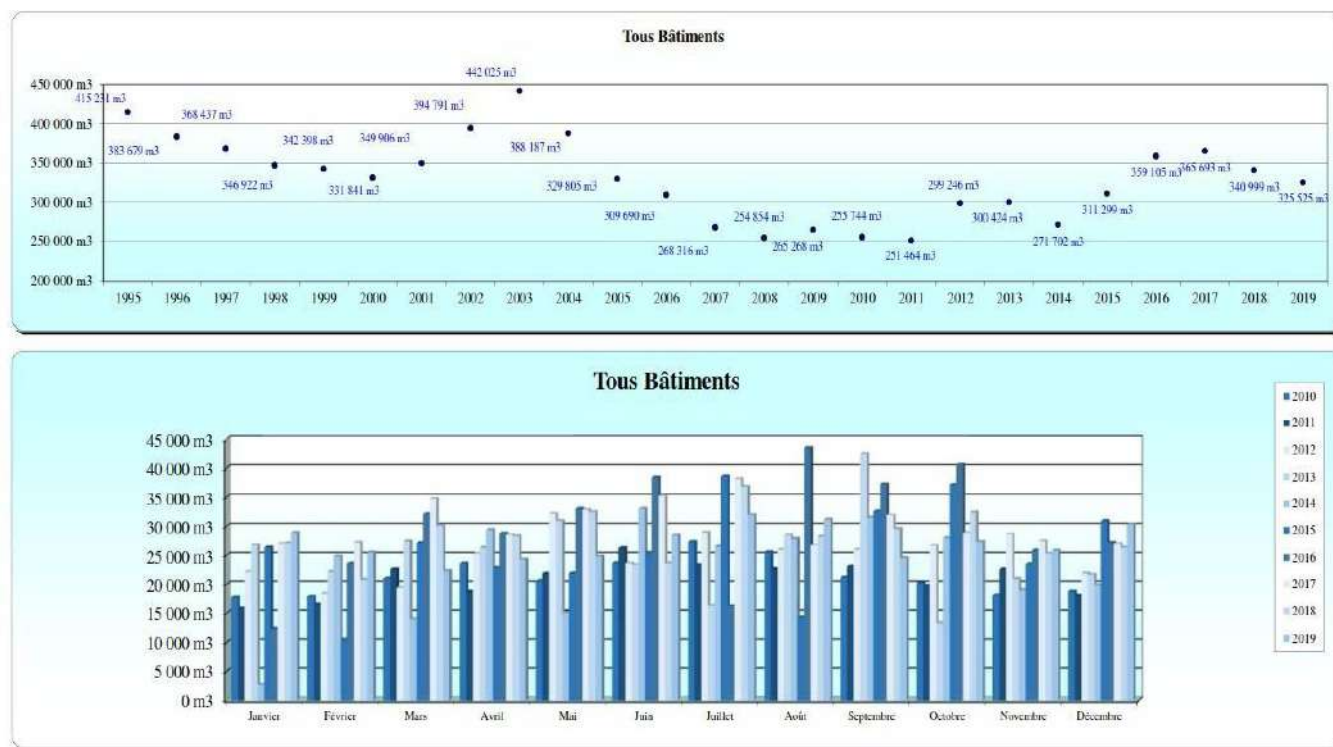
L'Institut Pasteur mène des campagnes de sensibilisation contre le gaspillage de l'eau. Toutefois l'ensemble des bâtiments ne disposent pas de dispositifs d'optimisation à la source, type mousseurs/aérateurs.

L'augmentation de la consommation d'eau observée à partir de 2015 est liée à l'ouverture d'un nouveau bâtiment François Jacob, ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2013.

Suite à l'investissement de moyens et personnels sur le sujet du développement durable à partir de 2016 et le montage d'un groupe de travail sur la thématique de la ressource en eau en 2017, un premier ralentissement de la dynamique de consommation est observé (2017), suivi d'une diminution constante (2018-2019).

Cette nouvelle dynamique a été impulsée par différentes actions concrètes, telle que la mise en place de nouveaux équipements limiteur de consommation d'eau, la restructuration des laveries, la sensibilisation et formation du personnel à une utilisation raisonnée de la ressource.

Figure 7 : Consommations totales annuelles d'eau potable



2.2.2. EFFLUENTS

Les eaux usées du site rejetées dans le réseau d'assainissement, traitées par la station d'épuration d'Achères, sont composées :

- des rejets non pollués des laboratoires et des animaleries, des eaux de purges des systèmes de refroidissement et de chaleur,
- des eaux sanitaires et de restauration et des eaux pluviales.

Il s'agit donc d'un réseau unitaire.

Les rejets pollués (déchets chimiques (85 tonnes/an) et biologiques (240 tonnes/an)) sont séparés puis collectés et traités spécifiquement par un prestataire.

Le site respecte ainsi les seuils de rejets réglementaires définis par la convention de rejet du 20 février 2009.

Au titre de ces rejets, une autorisation de déversement d'eaux usées non domestique est octroyée par la mairie de Paris. Le document en question est consultable aux annexes volontaires (Annexe volontaire n°3). Une autosurveillance semestrielle est assurée pour contrôler les niveaux de rejets en 9 points, et est transmise pour suivi aux services de la mairie, au SIAAP et à l'Agence de l'Eau.

2.3. BIODIVERSITE ET TRAME VERTE ET BLEUE

Le bureau d'étude Etamine a été sollicité pour la réalisation d'un diagnostic écologique sur le campus courant 2020-2021. Les conclusions sont reportées ci-après, et l'étude dans sa globalité est consultable en annexe volontaire n°4 au formulaire du cas par cas.

2.3.1. BIODIVERSITE

2.3.1.1. FLORE ET HABITATS

L'intérêt floristique et phyto-écologique du site apparaît faible à négligeable en raison de l'absence d'espèces végétales à enjeu patrimonial, de la banalité et de l'artificialisation des milieux.

Les habitats présents sur le site d'étude sont pour la plupart d'origine artificielle et marqués par les activités humaines (fréquentations humaines, nuisances des activités, passage de véhicules...) avec un entretien nécessaire pour l'usage de ce site. De ce fait, il s'agit d'habitats très fréquents et non menacés à l'échelle régionale.

Toutefois, 4 habitats semblent représenter un enjeu écologique moyen à fort pour les différentes fonctions qu'ils permettent d'apporter (nidification, refuge, déplacement, ...) dans un contexte parisien très dense où la présence d'espaces verts est assez faible.

Ce type d'habitat peut représenter de véritables poumons verts à la fois pour la biodiversité et pour les usagers.

Il s'agit des habitats suivants :

- Les murs végétalisés qui peuvent abriter plusieurs communautés notamment d'insectes et certains oiseaux cavernicoles et les murs de pierres bruts qui peuvent abriter des lézards
- Les complexes multi-strates, majoritaires sur le site qui peuvent grâce à plusieurs zones abriter plusieurs communautés animales
- Les massifs et haies qui peuvent servir de zones de nourrissage et de lien fonctionnel
- Les arbres de haute tige qui peuvent servir de zones de nidification, de gîtes et de déplacement.

La zone d'étude présente donc un enjeu global de niveau « moyen » vis-à-vis des habitats naturels. Le niveau est apprécié au regard du contexte du projet mais réduit du fait du degré de rareté, du manque de liaison entre les habitats et de leur faible surface.

Pour la flore, l'enjeu écologique est faible compte tenu de l'absence d'espèces végétales patrimoniales ou même peu fréquentes. Les formations végétales ne présentent également pas d'enjeu en raison de leur caractère artificialisé.

Il est à noter qu'aucune formation végétale inventoriée n'est éligible au titre des zones humides.

2.3.1.2. FAUNE

Le diagnostic faunistique est basé sur les oiseaux nicheurs, les reptiles, les mammifères et les insectes. Les prospections ont été réalisées au cours de deux passages en mai et juin. Au vu du contexte du projet, ces données sont considérées comme représentatives de la présence de la faune et apprécier la sensibilité écologique du site.

Les inventaires réalisés sur le site n'ont pas permis de dégager d'enjeux sensibles. Au regard de la faible diversité, richesse faunistique et du statut des espèces rencontrées, l'enjeu est qualifié de faible (une dizaine d'espèces d'oiseaux, 3 espèces d'insectes, 1 espèce de reptile, 1 espèce de chauve-souris : la Pipistrelle commune).

2.3.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

L'évaluation de l'intégration de la zone d'étude dans la trame verte et bleue locale se base sur les éléments du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Ile de France.

Le site n'est pas intégré sur un élément identifié par le SRCE pouvant servir dans les continuités écologiques. Il est en effet enclavé dans un secteur dense.

Le réseau écologique aux alentours du projet est très peu fonctionnel et permet difficilement aux espèces anthropophiles et ubiquistes de se déplacer. La fragmentation du territoire aux abords de l'aire d'étude est très importante du fait de la présence de nombreuses voies de communication et de surface bâtie. Les espaces verts existants aux alentours sont donc très peu connectés entre eux.

Le réseau écologique est assez peu fonctionnel, formé par quelques alignements d'arbres favorables au déplacement des espèces mais isolés avec le reste des habitats. Par ailleurs, l'environnement autour du projet est très peu végétalisé, ce qui isole la parcelle et défavorise son rôle fonctionnel dans le paysage.

2.4. PATRIMOINE PAYSAGER ET HISTORIQUE

Un diagnostic architectural et patrimonial a été mené dans le but d'évaluer et d'intégrer au mieux la valeur patrimoniale du site et ses bâtis. Les paragraphes suivants s'attachent à ressortir les éléments prépondérants du diagnostic.

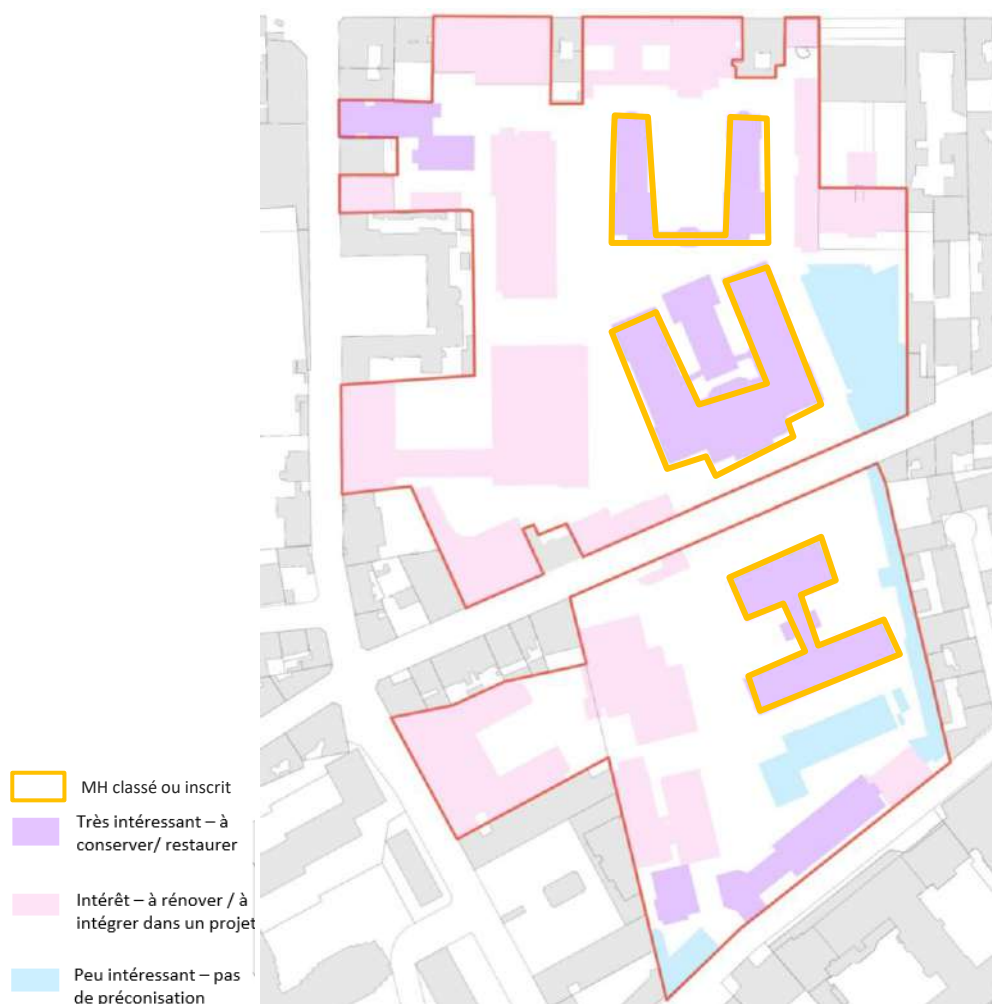
Les premiers bâtiments sont sortis de terre en 1888 et 1900, il s'agit des éléments les plus imposants du campus. Depuis, de nombreux autres bâtiments ont vu le jour au fil du temps, dont les derniers ont été construits entre 2011 et 2018.

Le site parisien de l'Institut Pasteur constitue ainsi une collection d'architecture tant du point de vue du style (néo Louis-XIII, moderne...) que des typologies (laboratoires, ancien hôpital, cantine...).

Le contexte Institutionnel et urbain de plus en plus contraint a entraîné une régénération permanente du campus depuis les années 50.

Un diagnostic de l'intérêt patrimonial de chaque bâtiment composant le campus a pu être réalisé tel que reporté au schéma suivant. Il permet d'envisager les possibilités en termes de régénération des bâtiments.

Figure 8 : Intérêt patrimonial des bâtis au sein du campus



Au regard de sa situation géographique en plein Paris, le campus se trouve concerné par les périmètres de protection de différents monuments historiques.

Au sein du campus, plusieurs bâtiments, identifiés au schéma précédent, sont inscrits voir classés comme monument historique.

Il s'agit de façon partielle des bâtis datant de 1900, comportant notamment le bâtiment de la Direction et ceux de l'hôpital avec la serre (inscription par arrêté du 13 novembre 1981) et le bâtiment de 1888, en totalité, y compris la crypte, la bibliothèque et le musée (classement par arrêté du 13 novembre 1981).

2.5. MILIEU HUMAIN

2.5.1. NUISANCES SONORES

2.5.1.1. EXPOSITION AU BRUIT ROUTIER

Le site est entouré de voies de circulation présentant un trafic relativement important et source de nuisances pour les usagers du campus (flux véhicules, bruit, pollution de l'air). Comme l'illustre la cartographie du bruit routier ci-dessous, les bâtiments situés sur les rues Vaugirard (trafic moyen 811 véhicules/h) en premier lieu puis Falguière et Dr Roux sont plus particulièrement exposés à des niveaux élevés de bruit (Lden 65-75 dB(A)).

La densité bâtie du site permet toutefois de préserver les cœurs d'îlot qui bénéficient quant à eux d'une faible exposition au bruit routier, en particulier pour le campus côté Nord (n°28) de la Rue du Dr Roux (Lden 65-75 dB(A)). On note en effet que le retrait des bâtiments par rapport à la rue du Dr Roux induit une plus grande exposition au bruit routier de l'axe de distribution central en façade Sud (n°25).

Figure 9 : Niveau d'intensité acoustique moyen journalier induit par le trafic routier (Lden, dB(A))



2.5.1.2. EMISSIONS DE BRUITS RELATIFS A L'ACTIVITE DU SITE

Les principales sources de bruit sur le site proviennent des équipements situés en toitures des bâtiments (groupes froids, CTA, ventilation) lors de leur lancement, fonctionnement, entretien et/ou maintenance.

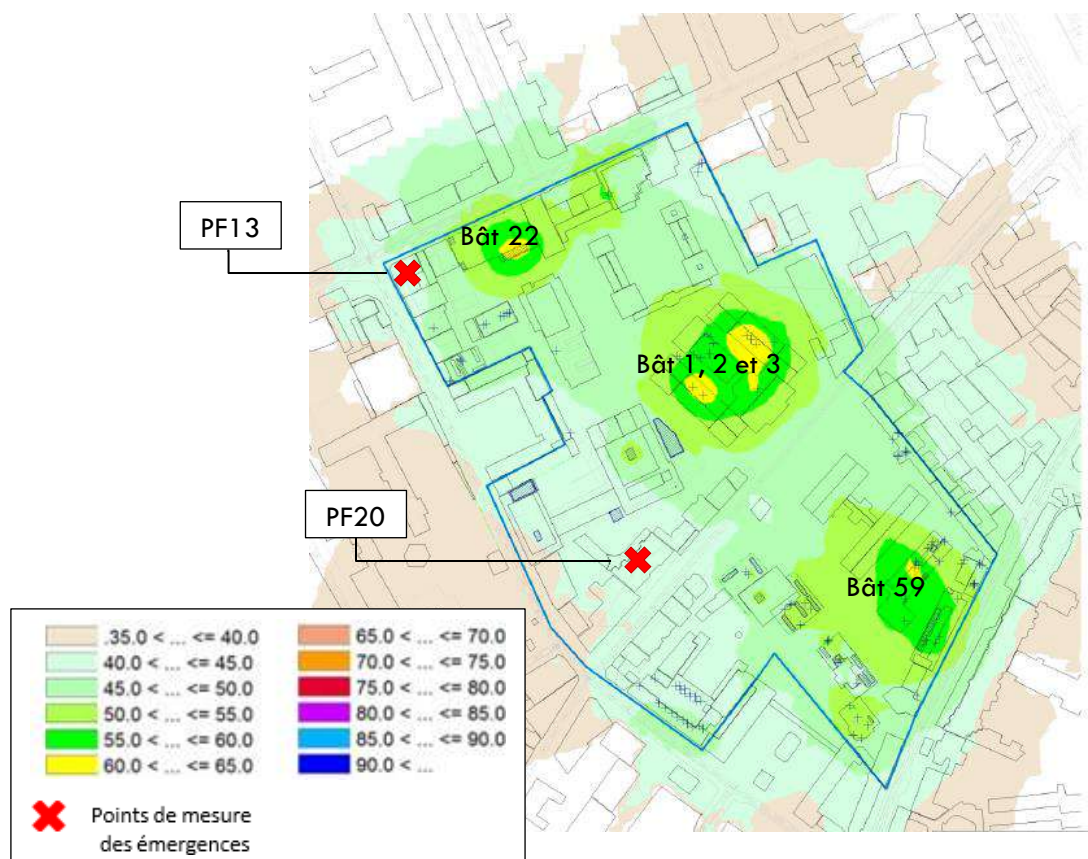
La plus récente campagne de mesures et de modélisation des niveaux sonores induits par les équipements en fonctionnement a été réalisée courant 2022 par Sixense Engineering.

Il est apparu que l'Institut Pasteur respecte les seuils réglementaires en limite de propriété de jour comme de nuit. En Zones à Emergence Réglementée (ZER = habitations existantes, zones constructibles, futures habitations construites), les émergences sont inférieures aux seuils admissibles en période diurne. En période nocturne, on observe des dépassements en deux points PF13 et 20.

Au point PF13, ce sont les sources en toiture du bâtiment 22 qui sont les sources dominantes.

Au PF20, la modélisation indique que ce sont les équipements des bâtiments 1, 2 et 3 qui seraient à l'origine du dépassement.

Figure 3 : Simulations des émissions acoustiques internes au campus (dB(A))



Une amélioration des conditions d'exposition au bruit est attendue dans le cadre des aménagements.

2.5.2. MOBILITE ET FLUX

Le campus offre ainsi à ce jour des accès et des stationnements à différents modes de transport sur site :

- Accès piétons : 6 points d'accès réservés et contrôlés ;
- Accès véhicules : 3 points d'accès contrôlés ;
- Stationnements vélos : 250 arceaux, dont 30% sont abrités ; prendre en compte les nouvelles stations vélo plus points recharge électrique (projets CMTV et CVI).
- Stationnements véhicules dont 7 emplacements avec recharge électrique (6 voitures, 1 moto).

L'Institut Pasteur dispose par ailleurs de 7 véhicules de fonction Diesel/Essence et 9 véhicules de logistique 100% électriques.

Une enquête mobilité réalisée en 2019 dans le cadre du Plan de Mobilité auprès des usagers de l'Institut a permis de mettre en avant le manque de stationnements vélos et leur répartition non équilibré, ainsi que les problèmes de sécurité rencontrés au niveau de la traversée et des accès rue du Dr Roux où des conflits d'usages ressortent entre mobilité douce et trafic routier. Ce plan de Mobilité sera mis à jour en 2023.

2.6. LES ESPACES VERTS PROTEGES AU PLAN LOCAL D'URBANISME

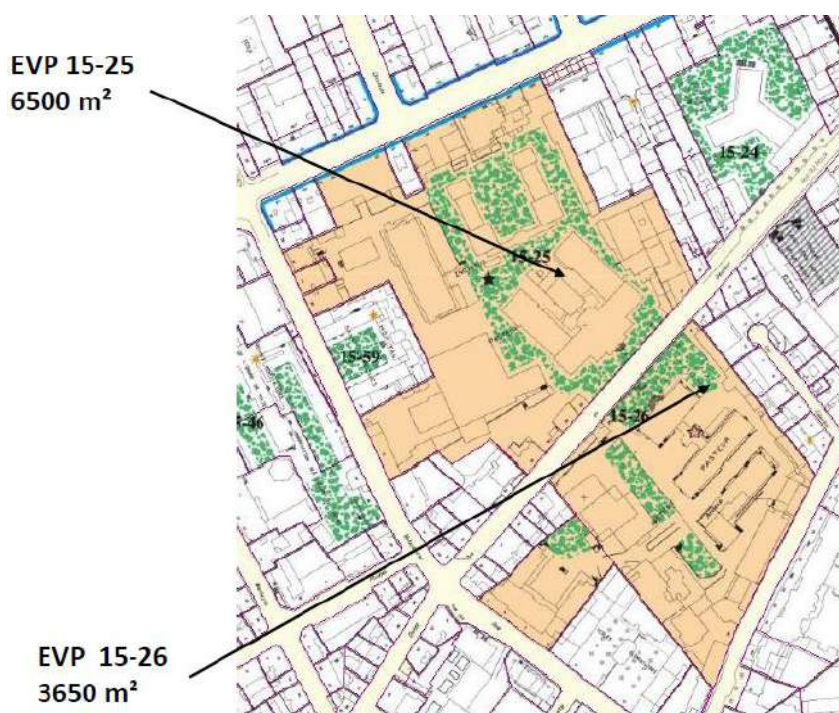
Le PLU de Paris qualifie des protections particulières d'espaces libres par l'identification d'espaces verts protégés (EVP). Il s'agit d'un ensemble paysager existant sur un ou plusieurs terrains, protégé pour le rôle tenu dans le maintien des équilibres écologiques, la qualité végétale ou arboricole.

A l'échelle du campus, ce sont 10 150 m² de surfaces libres qui sont identifiées comme EVP.

Ne considérant pas uniquement les espaces végétalisés en pleine terre, le PLU parisien admet toutefois que certains revêtements imperméables soient considérés comme partie intégrante de l'EVP s'ils participent à la qualité et l'usage de l'aménagement paysager (allées piétonnes, voies de secours, emmarchements...).

Leur répartition n'est pas équilibrée entre les sites nord et sud sur lequel un déficit important est observé, combiné à une incohérence de l'ensemble (Cf schéma ci-dessous).

Il est observé un taux d'imperméabilisation à hauteur de 90 % pour l'entité nord et 87% en partie sud.



3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES MESURES PRÉVUES PAR LE PETITIONNAIRE POUR ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS SIGNIFICATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT

La politique de la direction générale de l'Institut Pasteur s'organise autour de quatre axes prioritaires dont fait partie la thématique développement durable et environnement. Depuis 2016, l'effectif assujéti à cette thématique est passé d'une à cinq personnes, sollicitées à temps plein pour piloter et gérer un certain nombre de dossiers environnementaux.

La requalification du campus de l'Institut Pasteur s'inscrit dans une démarche d'intégration paysagère et de développement durable portée par différents engagements et inscrite au travers du schéma directeur immobilier et paysager et du schéma directeur de développement durable, élaboré à l'échelle du campus.

Le pétitionnaire vise le réaménagement de son site de 5 ha en intégrant pleinement les questions de sécurité (sanitaire et d'usage), la réduction et maîtrise des nuisances et déchets, les effets d'îlot de chaleur urbain, les consommations énergétiques (isolation) et de ressources naturelles (eau), le développement de nouveaux habitats naturels favorables à la biodiversité, la conservation du patrimoine, ...

Les travaux sont programmés en trois phases échelonnées entre 2022 et au-delà de 2034. La première phase portant les travaux les plus conséquents par la démolition/reconstruction d'un bâti constitue celle pouvant induire le plus d'incidences.

On précisera que cette intervention permettra de réaliser une réhabilitation d'anciens laboratoires vétustes et énergivores. S'agissant d'une restructuration du campus de l'Institut Pasteur, ce projet n'induirait pas d'augmentation d'effectif significative (max. 20 personnes) ou de flux de personnels supplémentaires sur le campus. Les flux logistiques resteront également inchangés par rapport à la situation actuelle.

D'autre part, concernant les phases 2 et 3, s'agissant de requalification d'espaces extérieurs et de réhabilitation de bâtis existants, le projet entraînera d'une part une désimperméabilisation des sols et l'amélioration des conditions de développement d'une biodiversité nouvelle (par la prise en compte des préconisations du cabinet écologie), une sécurisation des déplacements durables, une réorganisation des réseaux (développement d'un réseau d'eaux usées séparatif, amélioration de l'éclairage), et d'autre part une amélioration de la performance énergétique des bâtiments rénovés.

Les études nécessaires à la bonne réalisation du nouveau bâtiment CMTV et à l'ensemble des autres interventions extérieures ont été menées, permettant d'intégrer à la conception les mesures adéquates satisfaisant à la fois les nuisances induites à la population et à l'environnement.

De fait, les incidences négatives du projet sont à associer aux phases de travaux successives qui engendreront principalement des nuisances sonores et des déplacements dus aux transits des entreprises notamment dans le cadre de l'évacuation des déchets issus du chantier et l'apport des nouveaux matériaux. A cet effet, on notera que les travaux de gros œuvre seront réalisés uniquement en période diurne, les engins et machines employées répondront aux normes environnementales et acoustiques en vigueur ; d'autre part, les déchets issus du chantier seront soit valorisés et réutilisés sur site lorsque possible, soit dirigés vers les filières adaptées à chacune de leur typologie (un tri des déchets sera assuré).

De façon à cadrer et assurer une maîtrise de l'ensemble de ces sujets, une « charte chantier à faible impact environnemental » a été mise en œuvre et devra être signée par chaque entreprise devant intervenir en phase travaux, ainsi que la personne désignée comme « responsable environnement ». Ainsi, l'ensemble des intervenants seront tenus à la fois de respecter la réglementation en vigueur, et de se conformer aux objectifs de la Charte, qui sont les suivants :

- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,

- limiter les risques sur la santé des personnels de chantier,
- limiter d'une manière générale les atteintes à l'environnement,
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- optimiser la valorisation des déchets (réemploi, recyclage, valorisation énergétique) et limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge.

Pour ce faire, la gestion des nuisances environnementales s'appuie sur le traitement de trois problématiques générales :

- les flux entrants : personnels, véhicules, engins et matériels utilisés, matériaux et produits, etc.
- le chantier lui-même : techniques et matériaux employés, gestion des déchets, pré-tri, etc.
- les flux sortants : assurance du traitement des déchets évacués, nuisances pour le voisinage, etc.

Le responsable Chantier Vert désigné sera tenu, pendant toute la durée des travaux, de contrôler et rendre des comptes auprès de la maîtrise d'ouvrage concernant le respect des engagements et de la charte chantier par les entreprises. On précisera qu'à ce titre, le responsable se chargera notamment de contrôler la bonne tenue du chantier (propreté, tri des déchets, absence de pollution, respect des niveaux sonores...), d'effectuer le suivi des filières de traitement et des quantités de déchets évacués, de réaliser un relevé mensuel des consommations d'énergie et d'eau.

En conclusion, les projets scientifiques de l'Institut Pasteur permettront de renforcer son attractivité tout en diminuant ses impacts environnementaux (réduction des nuisances visuelles et acoustiques, amélioration des vues sur des terrasses végétalisées plutôt que sur des installations techniques...) et ne présentent pas d'impact cumulé avec d'autres projets existants ou approuvés.

D'une manière générale, les projets ont été conçus de façon à engendrer le moins d'incidences possibles sur l'environnement. En ce sens, les principales mesures mises en œuvre pour éviter et réduire les potentiels impacts des projets peuvent être résumées tel que suit.

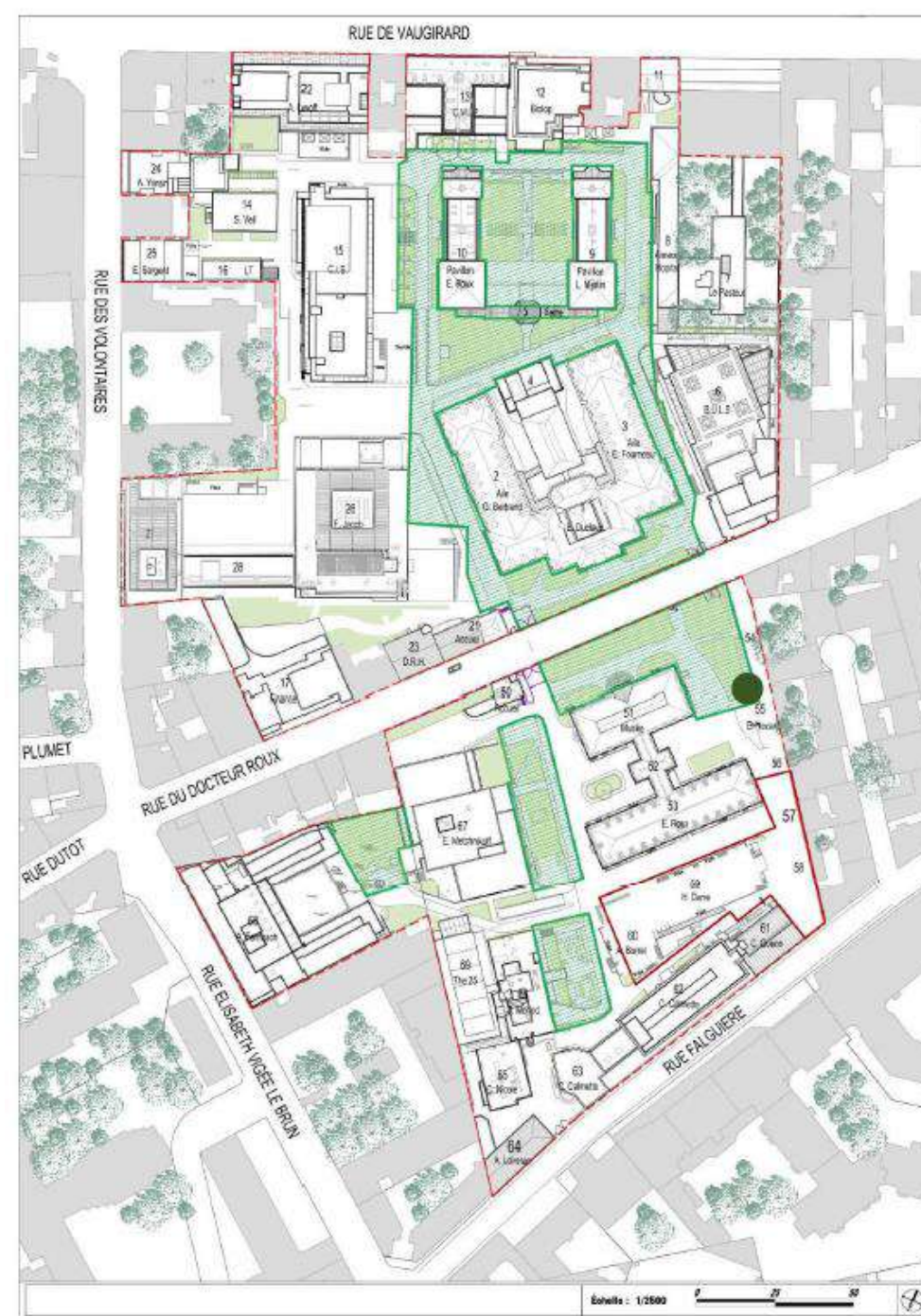
Tableau 2 : Synthèse des enjeux, présentation des mesures ERC et incidences résiduelles

	Enjeux	Incidences en phase travaux et mesures ERC	Incidences en situation aménagée et mesures ERC	Incidences résiduelles
Changement climatique	Du fait de la composition très minérale du campus, plusieurs îlots de chaleur urbain se forment lors des épisodes de fortes chaleurs. Un suivi des émissions de GES est réalisé par l’institut.	Dans le cadre de l’application de la Charte chantier, les consommations d’énergie et émissions de CO2 du chantier feront l’objet d’un suivi. Les engins et machines utilisés sur le chantier se devront d’être conformes à la réglementation en vigueur concernant leurs émissions atmosphériques.	Le développement de nouveaux espaces verts présentant différentes strates végétales, l’enlèvement de l’enrobé en place au profit de revêtements à l’indice albédo plus fort, la végétalisation de certaines toitures, sont autant de facteurs favorables au rafraîchissement de l’air, ayant une incidence significative sur la diminution de la formation des îlots de chaleur. On ajoutera que la réhabilitation des bâtiments permettra d’en améliorer les performances énergétiques. Dans le cadre de la rénovation de ces bâtiments et de la construction du CMTV et du CVI, le pétitionnaire répondra aux objectifs de la réglementation en vigueur RE2020. Enfin, on notera que pour couvrir les besoins thermiques résultant des projets, il est prévu un raccordement au réseau de chauffage urbain vertueux qui sera déployé par le CPCU dans le quartier. L’ensemble de ces mesures devront permettre de diminuer l’émission de gaz à effet de serre et donc d’améliorer les résultats du BEGES.	Positives : - Amélioration de la résilience face aux épisodes de fortes chaleurs - Amélioration de la résilience durant les périodes hivernales - Diminution des émissions de GES.
Eaux souterraines	Le niveau de la nappe dans le secteur du campus est estimé à une profondeur de 18 mètres.	<u>Incidences sur la quantité des eaux souterraines :</u> Aucun pompage ou rabattement de nappe n’est à prévoir dans le cadre de la réalisation des projets. <u>Incidences sur la quantité des eaux superficielles :</u> Le personnel des chantiers sera responsabilisé sur l’usage de l’eau potable.	Seul un aménagement souterrain est prévu, il s’agit de la création de 2 niveaux en sous-sol au droit d’un bâtiment localisé au nord-ouest (n°16). Cette opération planifiée durant la phase 2 n’a pas lieu d’induire d’incidence au regard de la profondeur importante de la nappe et de la hauteur de ces niveaux souterrains qui représenterait moins de 10 mètres. Dans ce cadre, aucune mesure spécifique n’est à prévoir.	Nulle
L’ eau en tant que ressource et effluent	Aucun système de récupération des eaux pluviales n’est mis en œuvre. L’utilisation de l’eau potable est en baisse à l’échelle du campus. Le réseau d’eaux usées en place est de type unitaire. Les sols sont imperméabilisés à hauteur de près de 88,5 % à l’échelle du campus.	Les consommations d’eau, d’une part de la base vie et d’autre part du chantier, seront relevées et suivies de façon à identifier au plus vite d’éventuels dysfonctionnements (fuite, consommation excessive). A ce titre, on précisera qu’une attention particulière sera portée à l’évitement de toute fuite et écoulement inutile d’eau sur le sol. <u>Incidences sur la qualité des eaux souterraines et superficielles :</u> La propreté des chantiers sera assurée en toutes circonstances. De façon à éviter tout déversement accidentel sur le sol pouvant être source de pollution des eaux superficielles voir souterraines en cas de lessivage par les pluies ou d’infiltration dans les sols, différents dispositifs seront mis à disposition et utilisés pour le stockage des produits, l’entretien des machines, ... il s’agira de bacs de rétention, bacs de décantation, protection par filet des bennes pour le tri des déchets, système de nettoyage des roues des engins, etc. Les rejets d’huiles, lubrifiants, détergents, etc dans le réseau est strictement interdit. Un kit de dépollution et une bâche étanche mobile devront être mis à disposition.	Un système de récupération des eaux pluviales de toitures est prévu pour assurer un usage d’arrosage des espaces verts. Dans cette logique d’utilisation raisonnée de l’eau, il est envisagé de développer un système d’arrosage au goutte-à-goutte pour alimenter les arbres et arbustes. Enfin, les équipements sanitaires seront sélectionnés pour leur économie d’eau (WC 3/6L, économiseur sur les robinetteries et dispositif de temporisation). L’Institut continuera la sensibilisation de ses usagers à l’optimisation de la ressource en eau. La requalification des espaces extérieurs représente une opportunité pour développer un réseau séparatif. La désimperméabilisation engagée dès la phase 1 et poursuivie en phases 2 et 3 permettra d’assurer une infiltration des eaux au droit des nouveaux espaces verts, tout comme au niveau des nouveaux revêtements mis en œuvre ponctuellement, plus poreux que l’enrobé en place en situation actuelle.	Positives : - Optimisation de l’usage de la ressource en eau avec collecte des eaux de toiture ; - Meilleure maîtrise des effluents (séparation des EP et EU) ; - Amélioration de la capacité à l’infiltration des eaux pluviales.

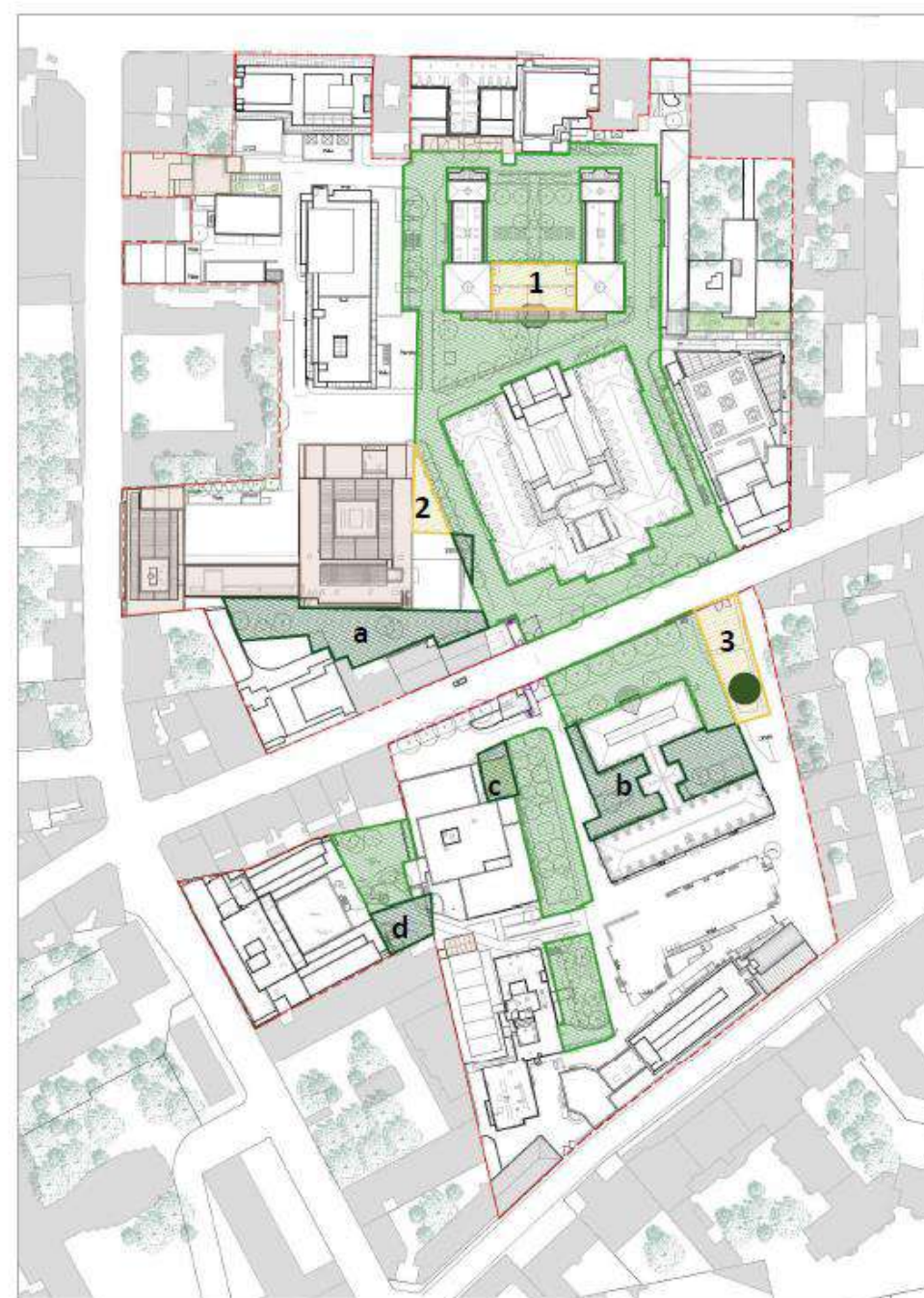
Requalification des espaces du campus - Institut Pasteur, Paris Annexes au formulaire de cas par cas				
Milieux naturels	Au regard de l'éloignement des sites naturels avec les projets, intégrés dans un milieu urbain dense, aucun enjeu n'est à relever concernant ces espaces et notamment les sites Natura 2000, dont le plus proche se situe à une distance orthodromique > 12 km.	Aucune incidence n'est à prévoir.	Le développement de nouveaux habitats au sein du campus offrira de nouveaux supports de colonisation à la faune et la flore. On pourra se référer aux mesures en faveur de l'environnement développées à la thématique suivante.	Nulle
Biodiversité et TVB	Le réseau écologique est assez peu fonctionnel. La flore et les habitats naturels en place constituent un enjeu faible. L'enjeu faunistique est également qualifié de faible. On note seulement la fréquentation du site par une espèce de chauve-souris, et une espèce de reptile.	Les espaces verts et végétaux (arbres) devant être maintenus seront protégés pendant toute la durée des travaux de façon à assurer leur pérennité. Un balisage sera matérialisé et un périmètre de protection sera mis en œuvre sur environ 5 m autour des arbres, rayon dans lequel aucun dépôt de terre ou matériaux, ni affouillement ne sera réalisé. Si des travaux doivent se tenir dans un rayon plus proche des troncs, ces derniers seront protégés par la mise en place de planches jointives non-cloutées sur les troncs. Les travaux réalisés à proximité seront alors réalisés durant la période de repos végétatif, soit également hors période de nidification de l'avifaune. Il sera donc porté une attention particulière à ce qu'aucune détérioration des branches, ramures ou du système racinaire ne soit engendrée par les interventions. On notera que conformément aux résultats de l'étude phytosanitaire menée sur le campus, 5 arbres seront supprimés. A ce titre, une déclaration préalable a été déposée pour demander l'autorisation d'abattage. La végétation sera plantée ou ensemencée par des essences locales d'Ile-de-France.	L'augmentation de la surface d'espaces verts (sur environ 1000 m²) notamment en pleine terre par des actions de désimperméabilisation et leur réagencement seront de nature à améliorer les continuités écologiques, tout comme le développement de strates sur différents niveaux (herbacée, buissonnante, arborée). Le maximum d'espaces verts et d'arbres en place sur le campus seront conservés au travers du plan d'aménagement. Ces espaces naturels seront autant de milieux favorables à la faune, tant comme refuge, que lieu de nourrissage, transit, nidification, ... Des refuges - gîtes, seront mis en place sur les façades des bâtiments rénovés pour accueillir des chiroptères et des oiseaux. La mise en œuvre d'un nouveau réseau d'éclairage offre l'opportunité de créer une trame noire à l'échelle du campus. Celle-ci permettra de réduire la pollution lumineuse en orientant les faisceaux vers le sol, diminuant le nombre de sources lumineuses et leur intensité (utilisation de LED).	Positives : - Diversification des habitats - Amélioration de l'accueil à la faune - Diminution des incidences sur le transit et la fréquentation du site par la faune, tout particulièrement nocturne.
Patrimoine	Présence de monuments historiques inscrit et classé au sein du campus. Le site constitue en lui-même un patrimoine emblématique de la ville de Paris.	Aucune détérioration de ces monuments n'est à envisager.	Les services de la DRAAC et de l'ABF ont été consultés et sont intégrés à la conception du projet afin de prendre en compte leurs préconisations. Aucune atteinte au patrimoine historique n'est à prévoir. La DRAAC s'attache à garantir la protection du patrimoine à l'intérieur du bâti, tandis que l'ABF se charge de l'instruction de l'extérieur et des façades.	Nulle

Requalification des espaces du campus - Institut Pasteur, Paris Annexes au formulaire de cas par cas				
Milieu humain : Nuisances sonores et mobilité / flux, transport	Le campus est exposé au bruit résultant du trafic routier sur les rues principales (Dr Roux, Vaugirard, Falguière). Certaines installations bruyantes, situées en toiture de bâtiments, ont été équipés d'appareils permettant de réduire significativement les nuisances sonores pour les espaces riverains.	Les jours ouvrables, les niveaux de bruits suivants seront respectés : - entre 7h et 19h30 : 75 dB(A) en limite de chantier avec des pics maximaux à 85 dB(A), - entre 19h et 22h : Emergence inférieure à 5 dB(A), - entre 22h et 7h : Emergence inférieure à 3 dB(A), - entre le samedi 19h30 et le lundi 7h (ou respectivement la veille et lendemain de jours fériés), l'émergence due au chantier sera inférieure à 3 dB(A). Des contrôles des niveaux de bruit par sonomètre pourront être imposés aux entreprises durant le chantier. La réduction de la pollution sonore passera par l'insonorisation des équipements bruyants lorsque possible, l'usage préférentiel de matériels électriques, la mise en œuvre de méthodes de travaux moins bruyantes, etc.	La programmation prévoit la rénovation de certains bâtiments qui devront se conformer aux nouvelles réglementations thermiques et par le fait auront une incidence positive sur l'isolation acoustique. Les principales émissions sonores provenant du CMTV seront liées à la ventilation des locaux et à l'extraction d'air des équipements au sein des laboratoires. Cette extraction sera réalisée au travers de deux gaines. Ces gaines seront pourvues de silencieux/pièges dimensionnés sur-mesure afin de limiter la propagation du bruit. Les installations techniques seront enterrées. Dans le bâtiment CVI il est prévu d'exploiter les sous-faces du bâtiment (pont, terrasses) pour permettre la ventilation naturelle de l'étage de bureaux, ce qui limite le besoin en ventilation mécanique.	Positives : - La rénovation des bâtiments tendra à une amélioration du confort auditif pour les usagers ; - Une amélioration significative des nuisances acoustiques est attendue par la mise en place de divers équipements sur les installations à l'origine du bruit. - Les nouveaux équipements en lien avec la mobilité répondront aux besoins des usagers, tendant vers une incitation à l'utilisation des moyens de déplacements doux.
	Le musée, ouvert en mode restreint depuis 2015 (seulement sous visite guidée), sera réouvert en visite libre et permettra d'accueillir 40 000 visiteurs par an.	RAS	On précisera qu'en terme de flux, la réouverture du musée et sa capacité d'accueil ne devrait pas avoir d'influence sur le trafic routier. étant donné la typologie des visiteurs, majoritairement composé de scolaires (déposés en car) et de touristes se déplaçant en transports en commun et à pied. En effet, la localisation du musée en centre urbain de la capitale dissuade l'utilisation de véhicule personnel motorisé au profit de modes de transport doux ou actif.	
	Le campus manque d'emplacements accroches vélos, de surcroît inadaptés et mal répartis. Existence d'une insécurité à la traversé de la rue Dr Roux séparant les deux entités du campus.	Un plan de circulation sur site et aux alentours immédiats, ainsi qu'un zonage des chantiers seront réalisés, permettant de définir un espace dédié au stationnement des véhicules du personnel de chantier, et à la circulation des engins et véhicules de livraisons. Ces dispositifs devront limiter les perturbations sur les zones de stationnement habituellement utilisées par les riverains, et sur le trafic routier journalier. Les approvisionnements seront planifiés sur la journée afin d'éviter les livraisons aux heures de pointe ou à des heures susceptibles de créer des nuisances au voisinage.	Les nouveaux espaces extérieurs seront aménagés de nouveaux stationnements vélos plus nombreux, abrités, et adaptés aux besoins en termes de répartition. Des échanges avec la ville de Paris ont été menés pour engager une pacification de la rue du Dr Roux au niveau du campus. Il a été proposé de changer localement le revêtement de la route ayant pour principe d'engager un ralentissement des automobilistes ; de supprimer des places de stationnement pour gagner en visibilité et sécurité ; de créer une piste cyclable pour assurer la continuité des accès au campus. Toutefois, on notera que ces aménagements ne seront pas initiés, ni portés par l'Institut qui n'a pas maîtrise sur cette voirie publique. Aucune incidence sur le trafic, ni sur le projet de requalification du campus n'est donc à prévoir.	
EVP au PLU	A l'échelle du campus de l'Institut, 10 150 m² de surfaces libres sont référencées comme EVP au PLU de Paris. Ces espaces ne sont pas équitablement répartis entre les deux entités du campus.	Tel qu'énoncé plus haut, les espaces verts et végétaux devant être maintenus dans le cadre des nouveaux aménagements, seront protégés pendant toute la durée des travaux de façon à assurer leur pérennité, et éviter tout tassement de sol.	Au titre du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique élaboré à l'échelle de la ville de Paris, l'Institut Pasteur a transmis les informations liées à l'évolution des surfaces EVP sur le campus aux services de la mairie pour intégration de ces données actualisées. Dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs, certains espaces verts seront amenés à être redessinés, et de nouveaux espaces seront créés, augmentant de 1000 m² la surface d'EVP. On précisera que ce sont 745m² d'espaces verts en pleine terre qui seront aménagés en supplément. On pourra se référer aux schémas suivants détaillant la répartition de ces espaces en situation actuelle et projetée.	Positive : - Protection d'une surface d'espaces verts élargis à 11 150 m².

Figure 10 : Evolutions projetées des espaces verts protégés à l'échelle du campus



Plan actuel avec superposition périmètre EVP



Proposition de modifications des périmètres EVP

Campus Nord

- 1 Périmètres modifiés suivant la notice PC 08/ 11/ 2017
- 2 pour la construction du CIEF

a Ajout d'un jardin en pleine terre qui vient en extension de la traverse-jardin

Campus Sud

- 3 Suppression EVP car fonction logistique et agrandissement espace pleine terre jardin devant le Musée. Protection du tilleul

b Prolongement EVP autour du musée selon les préconisations des diagnostics historique et paysager

c Extension périmètre traverse jardin pour intégrer espace vert pleine terre existant devant bâtiment 67

d Extension jardin devant 68 pour intégrer pleine terre existant et prendre en compte les préconisations du diagnostic écologique

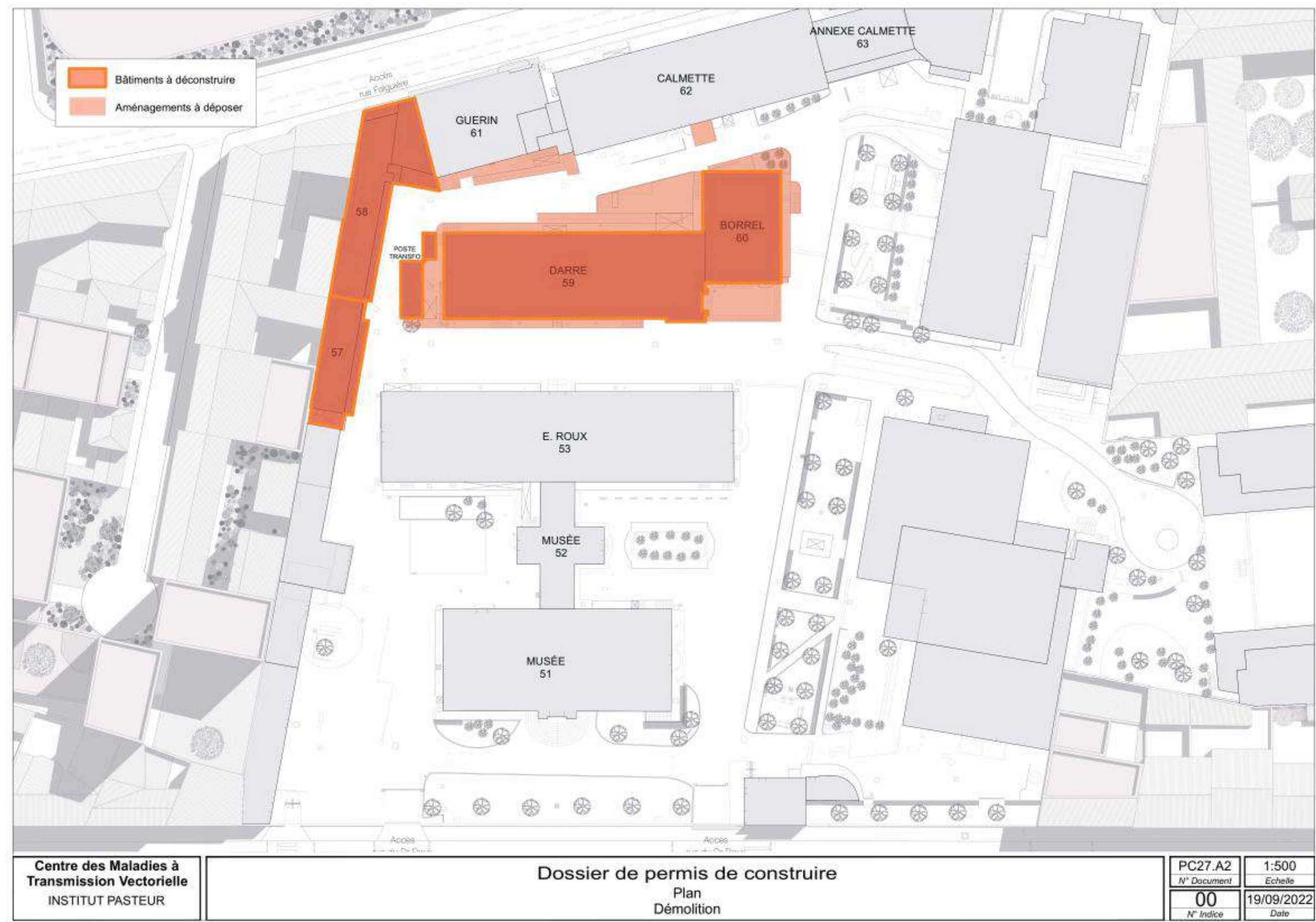
- Arbre protégé dans le SDIP
- Arbre existant
- EVP existants
- EVP supprimés
- EVP - proposition de modification
- EVP proposition - synthèse

Quantification des
EVP :

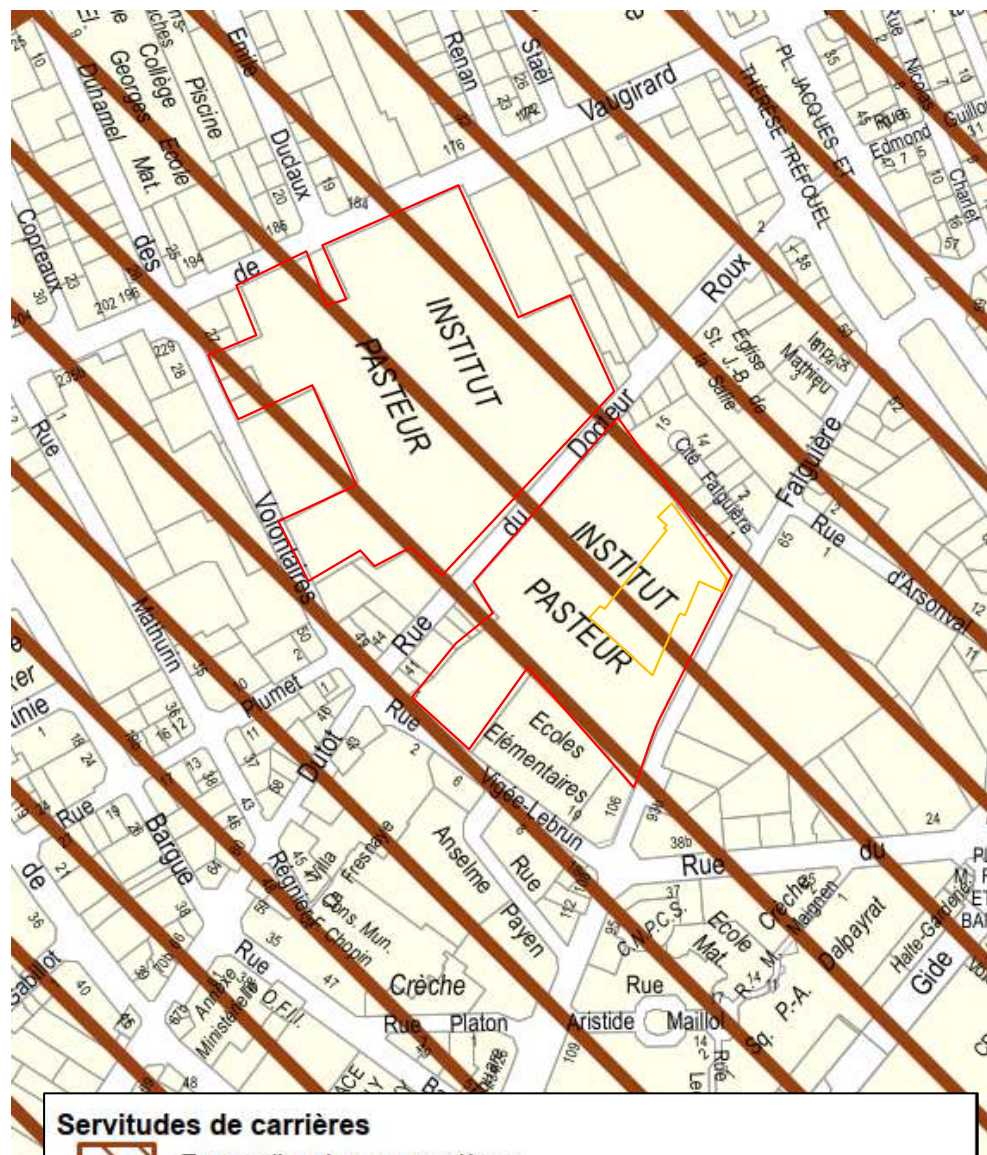
Campus Nord : 6500 m²
Campus Sud : 3650 m²

Campus Nord : 7104 m²
Campus Sud : 4023 m²

ANNEXE VOLONTAIRE 2 : PLAN DE DEMOLITION LIE A LA CONSTRUCTION DU CMTV



ANNEXE VOLONTAIRE 3 : EXTRAIT DU PLU – SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES



Campus
Institut Pasteur

Centre des Maladies
Transmissibles
Vectorielles

Servitudes de carrières

-  Zones d'anciennes carrières
-  Zone comportant des poches de gypse antéludien

Plan de prévention des Risques d'Inondation

-  Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa)
 -  Zone bleu sombre hachurée (hors aléa)
 -  Zone bleu clair (incluse dans l'aléa)
 -  Zone bleu clair hachurée (hors aléa)
 -  Zone rouge : zone d'écoulement principal du fleuve en période de crues
 -  Zone verte : zone d'expansion des crues
 -  Secteurs stratégiques pour le développement économique et social de Paris ou d'intérêt général
 -  PHEC en mètres suivant le nivellement général de la France (dit IGN 69) et limites des casiers qui leur sont associés
- Pour avoir le PHEC suivant le nivellement orthométrique "Ville de Paris", retirer 0,33 m

*Ce plan ne peut servir de base pour la mise en place de l'information aux acquéreurs et locataires.
Seul l'arrêté préfectoral n°2006-45-1 du 14 février 2006, publié sur le site de paris.pref.gouv.fr offre la garantie d'exhaustivité nécessaire

Fond de plan : Mairie de Paris
Données : Préfecture de Paris

Echelle : 1/11 500^{ème}
0 125 250 500 750 1 000 m



ANNEXE VOLONTAIRE 4 (HORS TEXTE) : AUTORISATION DE DEVERSEMENT EN EGOUT D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES

ANNEXE VOLONTAIRE 5 (HORS TEXTE) : PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE (ETAMINE)

ANNEXE VOLONTAIRE 6 : NOTE DESCRIPTIVE DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'INSTITUT PASTEUR

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE / DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'INSTITUT PASTEUR

ENGAGEMENTS

GLOBAL COMPACT

L'Institut Pasteur adhère au Pacte Mondial des Nations Unies depuis juin 2010 et soutient cette initiative qui vise à inciter les entreprises, et toute autre organisation, du monde entier à adopter une attitude socialement responsable notamment en intégrant et soutenant dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption et au respect de l'environnement. Il s'est engagé à les intégrer dans sa stratégie, sa culture et ses fonctionnements.

En janvier 2022, la direction générale de l'Institut Pasteur à travers Stewart Cole, sensible à la poursuite des actions déjà engagées sur ce volet, a renouvelé cet engagement. À cette occasion, une « Communication sur l'Engagement de l'Institut Pasteur et du Pasteur Network » (<https://webext.Pasteur.fr/presource/pactemondial/engagement/index.html#/page/0>) a été publiée pour présenter les actions réalisées par l'Institut à Paris et des exemples d'engagements menés par les membres du Pasteur Network au cours de ces quatre dernières années. Les actions ont été organisées selon les 17 objectifs de développement durable définis en 2015 par les Nations Unies.

PACTE PARIS ACTION BIODIVERSITE

Engagé depuis 2020 dans le dispositif « Paris Action Climat » de la ville de Paris, l'Institut Pasteur, ainsi que 52 autres signataires ont renouvelé leur adhésion par la signature du nouveau Pacte le 22 novembre 2022. L'Institut Pasteur a ainsi pour ambition d'améliorer sa performance énergétique, de préserver la biodiversité et d'adapter ses activités en réponse au changement climatique pour s'inscrire pleinement dans la dynamique insufflée par le Pacte "Paris Action Climat Biodiversité".

MANIFESTE DE LA CFFC

L'Institut Pasteur s'est engagé dans une initiative du Centre Français des Fonds et des Fondations (CFF), auquel la fondation appartient, par la signature de Stewart Cole, en janvier 2023, du Manifeste de la Coalition française des fondations pour le Climat (CffC). La CffC rassemble les fondations et fonds de dotation dans un but commun : la lutte contre le dérèglement climatique, enjeu majeur de notre époque.

En signant ce Manifeste, l'Institut Pasteur s'est engagé à :

- 1) Se former et partager les connaissances afin de prendre en considération les effets du dérèglement climatique à hauteur de ses enjeux.
- 2) Innover et Intégrer c'est-à-dire progresser dans l'inclusion de l'enjeu climatique dès que cela est pertinent et possible dans les pratiques et stratégies de la fondation (consommation d'énergie, déchets, émissions de gaz à effet de serre, ...).

Au-delà de l'engagement individuel de chaque fonds et fondations, la CffC s'engage à :

- valoriser les actions réalisées notamment en représentant les fondations et les fonds de dotation français engagés pour le climat lors de travaux et plaidoyers avec les homologues européens fédérés par le Donors And Foundations Networks in Europe (DAFNE).

- Mobiliser des ressources financières et humaines pour apporter un soutien aux structures qui se sont engagées, assurer la durabilité économique de ce projet d'envergure cadré par le Manifeste dans une durée qui favorise l'impact des fonds et fondations sur la question climatique.

DOSSIERS SUIVIS

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES)

Le BEGES de l'Institut Pasteur a été réalisé en 2012 et 2016 pour les scopes 1 et 2.

Conformément à la réglementation, nous avons étendu cette étude au scope 3 sur un projet pilote centré sur l'Institut de l'Audition (IdA) réalisé au S2 2022. Le périmètre va être étendu à l'ensemble du campus de Paris 15 en 2023.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

A ce jour, l'Institut Pasteur est soumis à déclaration (+ contrôles) pour les rubriques :

- 1185 : Gaz à effet de serre fluoré ou substance appauvrissant la couche d'ozone
- 2910 : Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931
- 4734 : Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution

Soumis à déclaration simple pour la rubrique :

- 2925 : Ateliers de charge d'accumulateurs électriques

Dans ce cadre, une cartographie du bruit est régulièrement réalisée, la dernière datant de 2022.

PLAN MOBILITE

L'enquête mobilité, réalisée en 2019 à l'Institut Pasteur, a recueilli les avis de 25 % des salariés et a permis l'instauration du plan mobilité déployé depuis 2020. La section vélo du CSE est née la même année et proposera en 2023 des ateliers de réparation et de montage et démontage. En 2021, 250 places de stationnements vélos (dont 101 abritées), une borne de réparation rapide pour vélo, six bornes de recharge pour véhicule électrique sont à disposition sur le campus parisien. Des ateliers de réparation et de marquage Bicycode ont été réalisés le 22 septembre 2022 dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité. Ce plan de mobilité a été mis à jour en 2023.

EAUX USEES NON DOMESTIQUES

Les sites de Paris 12 et Paris 15 sont soumis à une autorisation de déversement des eaux usées non domestiques produites par les activités de la fondation délivrée par la mairie de Paris. Dans ce cadre, les eaux usées non domestiques font l'objet d'une auto-surveillance semestrielle dont les résultats sont envoyés annuellement à la mairie de Paris, à l'Agence Eau Seine Normande et au SIAAP (uniquement pour Paris 15). Les autorisations devront être mises à jour en 2025.

ENERGIE

Le site de Paris 15 a fait l'objet d'un audit énergétique en 2016 et 2020 conformément à la réglementation. Des prescriptions ont été proposées par le prestataire dont certaines ont été ou vont être mises en place par le SIT.

Pour ce qui de l'application de la loi ELAN, les déclarations 2022 concernant l'année de référence, les consommations énergétiques de 2020 et 2021 ont été réalisées dans les temps pour Paris 12, Paris 15 et le bâtiment tertiaire géré par les dons et legs situé rue de Tocqueville.

CITEO

La responsabilité élargie du producteur (REP) est un principe juridique, économique et financier. Ce système de gestion le responsabilise et l'incite à rechercher la durabilité de ses productions. S'agissant des papiers, le code de l'environnement organise cette responsabilité sous la forme notamment du versement d'une contribution financière. Ainsi les articles L.541-10-1 et D.543-207 et suivants du code de l'environnement posent le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur d'Imprimés papiers et de Papiers à usage graphique destinés à être imprimés dite « REP Papiers ».

Pour satisfaire à l'obligation de contribuer à hauteur des Papiers qu'il émet au cours d'une année, l'Institut Pasteur confie son obligation au système mis en place par Citeo en signant un contrat type d'adhésion. Chaque année, le SDD récupère les données des sites parisiens, de Guyane et de Guadeloupe pour la déclaration et le paiement de la taxe liée à la production de papiers imprimés.